



Direction Générale des Services

P.V. N°01 XV 2025

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 3 FEVRIER 2025

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1^{er} partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du 28 janvier 2025 pour sa première ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 3 février 2025, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le 28 janvier 2025.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (38) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Anne-Sophie BORDRY, Évelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Hadrien VEYSSIERE

Sont excusé(e)s (9) :

- Sylvie CEYRAC donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE
- Louise-Agathe CHARPENTIER donne pouvoir à Ségolène FOUCHÉ
- Éléonore CREUZE donne pouvoir à Anne-Sophie BORDRY
- Agnès EVREN donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Alexia GERMONT donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS
- Isabelle LESENS donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Chantal ROLGEN
- Hector VESPROUMIS donne pouvoir à Louis LATINNE

Absent(e)s (7) :

- David AMIEL,
- Fanta BERETÉ
- Grégory CANAL,
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Pierre MENUET
- Arthur WOLFF

— SECRÉTAIRES DE SÉANCE —

Madame Ségolène FOUCHÉ et Madame Anouch TORANIAN, ayant été désignées comme secrétaires de séance.

— ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE —

1. 152025001 Désignation des secrétaires de séance.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 décembre 2024.

3. 2025 DDCT 39 Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure

M. Philippe GOUJON rapporteur.

4. Communication sur l'activité des Conseils de quartier.

M. Mathieu LUINAUD, rapporteur

5. 2025 DU 10 Cession de 3 lots de copropriété (caves) 26 rue Chauvelot (15e).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

6. 2025 DLH 20 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

7. 2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

8. 2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

9. 2025 DLH 42 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

10. 2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

11. 2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

12. 2025 DFA 2 Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

13. 2025 DEVE 9 Dénomination « Allée des peshmergas » attribuée à une des allées du parc André Citroën (15e)

Mme Clotilde DEROUARD rapporteure.

14. 2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

15. 2025 DASCO 9 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

16. 2025 DASCO 10 Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

17. 152025002 Continuité de l'activité de la PMI Vigée Lebrun. Convention d'occupation temporaire du domaine public.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

18. 2025 DDCT 2 Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

19. 2025 DDCT 11 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (22500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15ème arrondissement (1ère enveloppe)

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

20. 2025 DSOL 4 Aide alimentaire - février 2025

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

21. 2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

22. 2025 DSOL 9 Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 €)

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

23. 2025 DSOL 13 Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

24. 2025 DAC 1 Subvention (1.635.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

25. Communication sur l'occupation temporaire des salles de la Mairie et de ses annexes 69, rue Violet et 154, rue Lecourbe en 2024.

M. Philippe GOUJON, rapporteur

VOEUX

26. V152025002 Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguenel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15e demandant à la Maire de Paris d'agir pour maintenir les décharges des directeurs d'école

27. V152025001 Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Raguenel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15e demandant de reconsidérer les fermetures de classes dans le 15e arrondissement

28. V152025003 Vœu au Maire du 15ème arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15ème » relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignant·es dans les écoles et collèges publics parisiens.

29. V152025004 Vœu au Maire du 15ème arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15ème » relatif à la piétonnisation et à la végétalisation de l'arrondissement.

- *Transcription des débats* -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, merci de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous commençons notre séance de ce Conseil d'arrondissement

1. 152025001 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Mesdames Ségolène FOUCHE et Anouch TORANIAN.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 décembre 2024

Monsieur le Maire : Des observations ? Pas d'opposition ? Il est adopté.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 9 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je voudrais souhaiter la bienvenue à un nouvel élu dans notre Conseil en la personne de Monsieur Guillaume BOISSONNAT-WU, qui remplace Monsieur Julien RIPPERT et que je salue. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Nous allons tout de suite commencer notre Conseil et rentrer dans le vif avec la communication DDCT 39 sur l'acte 2 du déploiement du pacte parisien de la proximité que je présenterai. S'ensuivra ensuite un débat sur cette décentralisation que nous propose la Mairie de Paris.

3. 2025 DDCT 39 – Communication de la Maire de Paris – Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure

Monsieur le Maire : Il nous est donc proposé ce soir de délibérer sur l'acte 2 de la territorialisation, dont l'acte 1 a été adopté à l'automne 2021 dans la foulée de réunions techniques tenues entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement – il est vrai qu'il y a eu beaucoup de concertation – et qui tend à engager la collectivité parisienne dans une décentralisation/déconcentration bienvenue depuis la réforme, que je qualifierai désormais d'obsolète, du statut de Paris datant de 1982, voilà plus de 40 ans. Aujourd'hui, il nous est donc proposé d'aller plus loin dans la déconcentration des compétences dévolues aux maires d'arrondissement en leur qualité de pilotes territoriaux de l'action municipale,

l'administration centrale considérant désormais l'arrondissement comme l'échelon de référence.

Si cet acte 2 va naturellement dans le bon sens – et j'en ai beaucoup discuté avec la mairie centrale –, il n'est pas non plus le big-bang territorial annoncé, d'abord parce que les institutions parisiennes n'ont, elles, guère évolué, figées dans un immobilisme aujourd'hui dépassé. Alors que la loi de 2017 relative au statut de Paris aurait dû fournir l'occasion d'octroyer aux mairies d'arrondissement des compétences excessivement concentrées entre les mains de l'exécutif municipal, au risque d'ailleurs de bloquer la machine, mais aussi des moyens budgétaires et humains, il n'en a malheureusement rien été en dehors de la fusion commune/Département et de celle à visée que l'on peut qualifier d'électoraliste des quatre arrondissements centraux qui succédait d'ailleurs à la loi transférant plusieurs conseillers de Paris d'arrondissement de l'Ouest vers l'Est. J'ai des raisons de penser que ce statu quo visait également à aliéner toute velléité décentralisatrice issue de l'opposition nationale de l'époque.

Il s'agissait là pourtant d'un vrai big-bang territorial. Je vous demande d'en juger : nos amendements à l'Assemblée nationale à l'époque prévoyaient l'avis conforme du maire d'arrondissement pour toutes les autorisations d'utilisation du sol et d'occupation du domaine public, dont les étalages et terrasses, pour les projets d'acquisition et d'aliénation d'immeubles ou de droit immobilier pour les projets de transformation d'immeubles en bureaux ou en locaux d'habitation, l'avis conforme aussi pour toute opération d'aménagement concernant le seul arrondissement et pour le montant des subventions aux associations exerçant dans l'arrondissement. Le PLU et le PLH ne pouvaient être adoptés que si la moitié au moins des conseils d'arrondissement représentant les deux tiers de la population les approuvaient. La répartition de la part des logements attribués par le maire d'arrondissement et le maire de Paris devait procéder d'une décision conjointe avec prévalence du maire d'arrondissement en cas de désaccord et la part des logements attribués par le maire d'arrondissement garantie. La compétence de voirie était rendue aux maires d'arrondissement avec une dotation de fonctionnement spécifique comme la compétence pour la propreté et le service d'accueil de la petite enfance. En plus de l'autorité fonctionnelle, le maire d'arrondissement disposait d'un avis conforme pour la nomination des cadres des services déconcentrés. Le contrôle des délégataires était exercé par l'arrondissement. Quant aux dispositions budgétaires, je les évoquerai par la suite, ainsi que l'attribution d'une enveloppe pour les subventions aux associations versées directement par le maire d'arrondissement.

Mes deux amendements renforçaient aussi le maire de Paris avec la création d'une police municipale – qui a finalement vu le jour mais avec quatre ans de retard – et la possibilité pour le Conseil de Paris – amendement très innovant – de proposer de modifier les lois et règlements concernant la Ville de Paris, ce qui, au passage, permettrait aujourd'hui de ne plus débattre à législation constante. Une conférence des maires aurait également été présidée par le maire de Paris pour coordonner l'ensemble.

Tous ces amendements ont été balayés d'un revers de main par les députés issus de la majorité municipale mais ils ne devaient pas être si inutiles puisque plusieurs d'entre eux, finalement, ont été pour partie intégrés dans l'acte 1 de la territorialisation mais dans un cadre institutionnel figé à droit constant, ce qui en atténue la portée. D'ailleurs, plusieurs vœux seront déposés, dont l'un demandant une évolution législative substantielle du statut de Paris. Effectivement, il faut bien se remémorer que la loi PLM de 1982 est contemporaine des premières lois de décentralisation et que depuis lors, celle-ci est vraiment entrée dans

les mœurs et a été considérablement élargie sauf à Paris, Lyon et Marseille où la vie se sera arrêtée voilà près de 45 ans. Non, c'est l'inverse car peu d'institutions nouvelles ont été autant plébiscitées que la mairie d'arrondissement vers laquelle désormais tous les habitants se tournent quel que soit le problème à traiter. Une loi nouvelle devra donc en tenir compte et doter enfin Paris d'un statut spécifique de ville capitale, nous déliant de Lyon et Marseille dont, je le rappelle, l'organisation administrative et politique est totalement distincte de la capitale et qui nécessitera donc des transferts de compétences également de l'État vers la Ville, notamment en matière de police administrative ou d'environnement. Il faudra aussi préconiser dans les vœux l'élargissement des compétences des maires d'arrondissement en leur conférant en plus de l'autorité fonctionnelle l'autorité hiérarchique très complémentaire sur les services déconcentrés, prévoir le renforcement de l'attractivité des postes dans les arrondissements ainsi que l'augmentation de leurs moyens budgétaires.

De cette occasion manquée de réformer en profondeur le statut de Paris en 2017 ne peuvent naître que des évolutions minimales aujourd'hui et graduelles à législation constante alors même que le sens de l'histoire aurait commandé de confier toute la gestion de proximité aux maires d'arrondissement les mieux à même de traduire les aspirations et les besoins de leurs administrés, ce qui fut démontré, spectaculairement d'ailleurs, lors de la Covid.

L'acte 2, je le dis clairement, renforce indéniablement les compétences des mairies mais, évidemment, dans ces conditions a minima et sans réels moyens budgétaires ou humains supplémentaires, à législation constante et à moyens constants. Ainsi en est-il de la gestion des ressources humaines. Sans vouloir remettre en cause l'unité de la fonction publique parisienne, nul ne peut se satisfaire que son administration continue de procéder d'une logique centralisatrice héritée de l'époque impériale aujourd'hui dépassée. S'il faut reconnaître qu'elle a commencé d'entreprendre sa révolution culturelle – je le reconnais bien volontiers – mais reste néanmoins trop souvent compartimentée en silo, elle ne présente pas encore, malgré une grande évolution, la transversalité nécessaire à la mise en œuvre d'une réforme de proximité d'envergure. Combien d'ailleurs parmi les 55 000 agents municipaux (33 000 sous Jacques CHIRAC) œuvrent dans les directions centrales, souvent éloignées des problématiques des mairies d'arrondissement ? Nul doute de ma part sur la qualité de ces fonctionnaires pour la plupart fortement engagés dans leur mission mais qui relèvent par nature d'une vision centralisatrice et dont les charges sont alourdis à l'excès par des prises de décisions qui pourraient relever des arrondissements dans beaucoup de cas et qui du coup encombrent les circuits. On ne sait pas davantage le nombre d'agents affectés à l'arrondissement, peut-être 4 000 dans le 15^{ème} même si aucun directeur n'a été en mesure de me donner un chiffre sur le nombre de ceux placés sous son autorité. Interrogée, la DRH n'a pas été plus précise dans ses réponses.

En tout cas, depuis la mise en œuvre de l'acte 1, il faut reconnaître que la situation a évolué, notamment par la pratique des administrations parisiennes mais pas suffisamment. Les maires d'arrondissement ont la possibilité de recevoir les candidats chefs de service et d'émettre un avis dont il est généralement tenu compte. Ces chefs de service sont évalués chaque année or, pourtant placés sous l'autorité fonctionnelle des mairies, même s'ils sont parfois nommés sur plusieurs arrondissements, ils ne sont pas évalués par ceux auprès desquels ils travaillent au quotidien. Pire, l'évaluation actée par l'administration centrale n'est pas même communiquée aux maires d'arrondissement. L'attractivité, surtout, des postes en arrondissement constitue l'une des difficultés absolument majeures rencontrées

localement. Non seulement le travail au contact des administrés est plus éprouvant qu'en administration centrale mais il n'est pas récompensé ; pas du tout. Pire encore, les agents se trouvent pénalisés financièrement dans les arrondissements et de surcroît leur promotion en pâtit. Conscientes de cette situation, la DRH et la DDCT n'ont que peu de leviers pour y remédier. Je crois que les traitements indiciaires et avancements de carrière gagneraient énormément à être indexés sur ceux de la mairie centrale. La création de responsables de l'entretien du quartier comme celle de référents de quartier au sein de la DPMP pourrait être positive et je l'approuve, bien sûr. Cependant, ne fait-elle pas figure aussi quelque part de substitut à l'absence de décentralisation de moyens, ce qui pourrait apparaître comme un marché de dupes, les mairies d'arrondissement voyant leurs responsabilités augmenter mais sans les moyens correspondants. Et n'est-ce pas autant de personnels retirés du terrain ? Si un circuit accéléré pour les interventions sur l'espace public défini avec le SMEP et l'augmentation de l'enveloppe souplesses étaient réclamés, nous pouvons regretter un manque de moyens pour les besoins structurels et la timidité à faire de l'arrondissement le vrai chef de file de la propreté et de l'entretien de l'espace public.

S'agissant justement des moyens budgétaires, rappelons-nous qu'en 2019, la chambre régionale des comptes publiait un rapport qui dénonçait un manque de transparence budgétaire préjudiciable à un pilotage fin des politiques locales et recommandait une information financière claire et exhaustive avec le détail des investissements localisés, la présentation des critères de détermination de la dotation d'investissement et la synthèse dans un seul tableau de toutes les ressources financières territorialisées. Paradoxe aussi de nous transférer les équipements de proximité ainsi que leur gestion sans les informations financières, établissement par établissement, ce qui nous empêche, nous les maires, de moduler les financements en toute connaissance de cause entre les équipements comme au sein d'un même équipement et donc d'assumer nos priorités. Car ce sont vraiment les maires, au plus proche des Parisiens, qui sont à même de réaliser les choix les plus pertinents, désencombrant de surcroît les circuits administratifs surchargés de l'hôtel de ville. C'est du gagnant-gagnant. Le principe de subsidiarité doit là aussi s'appliquer en faveur de l'échelon le plus à même d'exercer les compétences du terrain.

Nous pourrions même dire que dans certains domaines, loin de s'améliorer, parfois la situation s'est même dégradée par la pratique. Ainsi alors qu'un PIM (programme d'investissement de la mandature) avait été discuté en 2014 entre la maire de Paris et chacun des maires d'arrondissement – c'était une excellente initiative – puis adopté en Conseil de Paris – c'était une avancée remarquable par rapport aux mandatures précédentes –, en 2020, aucun document cadre ne fut produit, privant les maires de documents de pilotage budgétaire et de toute visibilité sur toute la mandature. Même si quelques chiffres sont donnés dans la communication qui vous est soumise, alignant les centaines de millions d'euros prétendument à la main des arrondissements, la réalité est qu'aucun maire n'a de vision précise des crédits engagés sur son territoire. Quid également du PAI, le plan d'accélération de l'investissement, annoncé un peu en catimini en 2023 par l'exécutif parisien censé booster l'investissement dans les arrondissements et dont aucun n'a été destinataire. On nous dit même que la direction des finances travaillerait avec les directions opérationnelles à l'élaboration du PIM 2026-2032. Si cela est bien le cas, alors l'élaboration de ce document se fait sans les maires d'arrondissement, ce qui contrevient clairement à l'esprit et à la lettre de la communication de ce soir.

L'État spécial d'arrondissement, qui constitue la somme des crédits délégués aux maires d'arrondissement leur permettant de faire vivre leurs équipements transférés hors frais de

personnel, aurait quant à lui besoin d'être remanié, 45 ans après, de fond en comble. La simple dénomination d'état spécial d'arrondissement au lieu de budget est une humiliation. Je passe outre la dotation d'investissement dont le compteur pour le 15^{ème} est bloqué, mes chers collègues, il faut le savoir, depuis 20 ans – depuis 20 ans – à exactement 486 965 € – pas un euro de plus depuis 20 ans – faisant fi de l'inflation qui l'a rongé de plus de 20 % et des besoins en constante augmentation pour des équipements vieillissants et très fréquentés dans un arrondissement d'un quart de million d'habitants. Et quid de la dotation d'animation locale (DAL) logiquement dédiée à la vie culturelle et sociale de l'arrondissement et qui intègre, personne ne sait pourquoi – personne ne l'a jamais su –, la ligne 615-22 destinée quant à elle à réaliser les travaux urgents, généralement de petites réparations imprévues dans l'un de nos 243 équipements transférés. Une DAL dont le calcul repose d'ailleurs sur des critères hors d'âge et incomplets et qui omet l'implantation, par exemple, des grandes entreprises et leurs dizaines de milliers de salariés dans les arrondissements ou encore de grands services publics tels que, pour ce qui nous concerne, les hôpitaux, les gares ou encore, spécificité du 15^{ème}, un Parc des expositions qui draine chaque année pas moins de 7 millions de visiteurs qui contribuent, il faut bien le dire, au moins partiellement à la dégradation de nos espaces publics et justifierait à ce titre une compensation financière conséquente. Par ailleurs, alors que le 15^{ème} a intégré l'an dernier la géographie prioritaire de la politique de la ville, aucun effort n'est encore consenti dans l'élaboration de son état spécial, pas plus en investissement qu'en fonctionnement, contrairement à la règle établie. Le fond d'animation locale (FAL) de la DDCT d'un montant dans le 15^{ème} de 27 000 € grâce aux QPV mais de 300 000 à Paris, initié dans le cadre du pacte parisien de proximité 2021 et fondé sur des critères incertains n'est, quant à lui, que le substitut des anciens fonds du maire issus des locations de salles de la mairie et des quêtes lors des mariages qui étaient plus élevés que le FAL actuel. À Paris, je rappelle que les subventions aux associations représentent plus de 300 millions d'euros. Vingt-sept mille euros pour le 15^{ème}.

Saluons néanmoins la création de trois nouveaux fonds d'animation locale : culture, solidarité et sport en quartier populaire. Mais, évidemment, les sommes ne sont pas suffisantes. Un approfondissement des réformes budgétaires devrait être travaillé sans doute encore par un groupe de travail ad hoc parce que c'est sur le chapitre budgétaire que les choses ont le moins évolué. Sans réclamer une augmentation des dépenses – nous savons quelle est la situation de tous – et alors que la dette municipale est passée en 20 ans d'un milliard à près de 10 milliards d'euros, c'est en réalité une meilleure répartition entre ce qui ressort des grands équipements structurants et les équipements de proximité au seul bénéfice d'un arrondissement dont il s'agit. Le financement des états spéciaux d'arrondissement, c'est, pour Paris, 99 millions d'euros alors que le budget de Paris est de plusieurs milliards. L'ESA représente 3 % seulement du budget général de Paris.

Manque de confiance également pour l'inventaire des équipements de proximité. Deux exemples récents : ceux de la chapelle Boucicaut et du parc Brassens pour le 15^{ème} quant aux deux demandes d'inscription à notre inventaire que j'avais formulées aux services centraux l'an dernier. J'ai appris que ces deux demandes avaient été refusées sur des motifs qui ne me semblent pas pertinents. Je suis à nouveau intervenu d'ailleurs la semaine dernière auprès du secrétariat général qui m'a assuré prendre en compte ma demande.

S'agissant des moyens mis en œuvre pour la gestion de l'espace public, l'enveloppe souplesse version acte 1 n'est pas suffisante avec moins d'un million d'euros. Comment pouvons-nous intervenir décemment sur un territoire d'un quart de million d'habitants, le

plus peuplé de Paris, accueillant par ailleurs de grands hôpitaux, une gare, etc. et un tiers des touristes se rendant à la tour Eiffel avec si peu de moyens à disposition ? Les efforts pour l'acte 2 sont évidemment les bienvenus et nous y souscrivons malgré les montants insuffisants. Tout comme les deux enveloppes souples complémentaires concernant les pieds d'arbres et les espaces verts, espaces verts dont nous ignorons encore le montant. Ces enveloppes ne couvrent néanmoins pas les besoins structurels, largement insuffisantes pour une cinquantaine d'espaces verts couvrant 100 ha dans le 15^{ème}.

La mise en place de cellules de veille dans sept arrondissements pilotes, dont le 15^{ème}, est très utile avec la création d'unités d'assistance aux sans-abri afin notamment de traiter au mieux la multiplication de petits campements. Même remarque pour la territorialisation attendue des politiques éducatives, de la crèche au collège, qui vient combler le manque de relation organique des mairies avec les collèges pour lesquels nous disposerons désormais d'une marge de manœuvre dans les projets éducatifs et dans la priorisation des travaux. L'avis des maires d'arrondissement pour les déclarations préalables et pour l'installation d'enseignes temporaires est tout à fait complémentaire de l'avis que nous émettons sur les permis de construire. L'avis formalisé des maires d'arrondissement sur les projets de financement des établissements de santé est une bonne chose pour Paris. Pour nous, cela est assez superflu car nous avons déjà créé plusieurs maisons de santé en secteur 1 à partir du budget participatif notamment, la difficulté résidant plutôt dans le choix des équipes médicales et paramédicales plutôt que dans le financement des structures. Un accès plus large aux documents stratégiques territorialisés de la Ville et le financement d'études locales spécifiques est effectivement – et cela est prévu – indispensable même s'il est d'un maniement complexe. Il en va de même – et pourtant cela n'est pas prévu – de la présentation souhaitée dans une seule annexe préconisée par la chambre régionale des comptes des ressources financières territorialisées dans chaque arrondissement comme la clarification du rôle des mairies d'arrondissement en matière de contrôle de la gestion des équipements de proximité.

Je conclurai, mes chers collègues, sur une réalité essentielle de cette réforme qui veut transférer davantage de responsabilités aux mairies d'arrondissement sur des sujets importants pour la vie quotidienne des Parisiens mais qui ne doit pas se traduire par un transfert d'irresponsabilités car comme pour les transferts de l'Etat vers les collectivités locales, ils devront vraiment s'accompagner des moyens adéquats afin que les mairies d'arrondissement ne se trouvent pas en responsabilité sans ressources. Il serait trop facile, à vrai dire cynique – mais je ne crois pas cela – de reporter les charges de ce qui ne va pas sur les mairies d'arrondissement sans leur donner les moyens d'y faire face au risque, de plus, de perdre en efficacité et en lisibilité, ce qui signifie que malgré les avancées importantes qu'il faut reconnaître – et nous avons beaucoup travaillé avec la mairie centrale là-dessus ces derniers mois et apprécié – et sans remettre en cause la volonté décentralisatrice de la maire de Paris à laquelle je crois, nous attendons avec impatience l'acte 3 de la territorialisation, celui du véritable big-bang mais qui ne pourra bien sûr qu'être le fait d'une nouvelle majorité issue, là aussi, d'un grand big-bang électoral. Je vous remercie.

Applaudissements.

Je crois qu'il y a un certain nombre d'orateurs qui veulent prendre la parole. Je vous demande de lever le doigt. Nous allons passer la parole au nouvel élu, au petit nouveau. Monsieur BOISSONNAT-WU a donc la parole.

Monsieur BOISSONNAT-WU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, c'est la première fois que j'interviens dans ce Conseil. Je vous remercie tout d'abord pour votre accueil sympathique et je vous prie de faire preuve d'indulgence envers cette première intervention.

L'acte 1 de la territorialisation, dont je vais parler, a été en effet un succès. Cette stratégie a instauré, par exemple, la création de directrices et de directeurs généraux adjoints des services en charge de l'espace public et, vous l'avez souligné, les maires d'arrondissement ont été associés à leur recrutement, la création d'une enveloppe souplesse propreté qui permet de décider au niveau des maires d'arrondissement d'actions urgentes ou encore la création de la police municipale qui, territorialisée par arrondissement, participe aussi de cette logique de territorialisation. Au nom des valeurs démocratiques de Paris et alors que le gouvernement actuel de la droite et du centre exprime encore parfois des tentations centralisatrices, par exemple dans les débats autour de la loi PLM, la majorité municipale a clairement fait le choix des arrondissements pour notre ville. En phase avec les Parisiennes et les Parisiens qui y sont très attachés et avec la volonté portée par l'équipe de la Ville de Paris de mettre en œuvre la politique de la ville du quart d'heure avec des propositions concrètes, nous défendons et accentuons cette approche. L'acte 2 de la territorialisation défendra et accentuera la vision d'une organisation municipale basée, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, sur l'échelon de proximité de l'arrondissement et du quartier pour des services publics de qualité, efficaces, réactifs et proches des habitants.

Après un important travail de concertation auquel, nous le soulignons, le maire du 15^{ème} et son équipe ont participé activement, le bilan dressé a été jugé très positif. Dans la suite de ce mandat, l'option prise est d'ancrer les évolutions et d'aller plus loin encore dans le cadre légal existant. En particulier, de nombreuses mesures poursuivent et approfondissent la territorialisation de la prise en charge de l'espace public. L'enveloppe souplesse propreté sera sanctuarisée en 2025 et elle sera réévaluée notamment pour tenir compte de l'inflation avec une cible de 15 millions d'euros en 2025. Les équipes urgence propreté ont par ailleurs été doublées. Deux enveloppes souplesse supplémentaires seront en outre créées pour l'entretien des pieds d'arbres (de 5 millions d'euros à l'échelle de Paris) et pour les espaces verts, permettant de donner encore plus de moyens d'action directs aux maires d'arrondissement. Ceux-ci seront par ailleurs mieux associés au recrutement des 17 directrices et directeurs généraux adjoints des services en charge de l'espace public et une réflexion est en cours pour augmenter l'attractivité nécessaire des postes de chef de service déconcentré. Un réseau de responsables de l'entretien du quartier rattachés là aussi aux mairies d'arrondissement sera mis en place ; cela a déjà démarré. Identifiés et présents sur le terrain, ils auront une mission d'alerte sur l'espace public et de coordination des directions pour y remédier. Ils joueront également le rôle d'ambassadeur travaux pour les riverains qui pourront leur poser des questions éventuelles.

Enfin, et j'en termine, l'entretien de l'espace public passe aussi par la lutte contre les incivilités. Ici aussi la logique territoriale sera privilégiée. La police municipale se dotera de 117 référents pour chaque quartier. Identifiée par les acteurs locaux, cette police de super proximité pourra instaurer une relation de confiance avec les usagers de l'espace public.

Vous l'aurez compris, la majorité municipale compte sur les arrondissements, en particulier pour la propreté et pour la sécurité de l'espace public, et elle entend bien poursuivre la territorialisation en particulier dans ce domaine où beaucoup a déjà été fait. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre présentation de la communication. Je vois que comme moi, vous attendez l'acte 3. Nous aurons donc l'occasion d'en débattre à nouveau. Qui souhaite intervenir ? Madame DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tiens à la fois à saluer les nouvelles avancées de cet acte 2 de la territorialisation tout en soulignant les limites. Sur le volet attribution des subventions, la création de trois nouveaux fonds d'animation locale thématiques est bienvenue mais les montants restent extrêmement réduits. Comme vous le disiez Monsieur le Maire, une nouvelle fois nous sommes loin de l'image véhiculée par la communication de la Ville de Paris qui parle cette fois d'une véritable révolution culturelle. Concentrons-nous sur les chiffres énoncés pour y voir plus clair. Il s'agira de 800 000 € pour le FAL solidarité, 300 000 € pour le FAL culture et 300 000 € pour le FAL impact 2024 sport en quartier populaire. Si nous divisons ces montants pour en attribuer une part à chacun des 17 secteurs, ce ne sont à nouveau que quelques milliers d'euros qui reviendront à chaque arrondissement. Cependant, une petite note d'espérance figure dans cette délibération, celle de l'amorce d'un travail d'identification dans chaque domaine de politique publique d'un volet supplémentaire de subventions pouvant, je cite, « *impliquer davantage les mairies d'arrondissement.* ». Cela concerterait potentiellement 20 millions d'euros. Sur ce point, j'ai hâte d'en savoir davantage, surtout sur les modalités exactes de mise en œuvre de cette mesure. Les maires pourront-ils avoir un véritable pouvoir décisionnaire sur l'attribution de montants plus conséquents, leur donnant ainsi la possibilité de soutenir significativement les associations locales du 15^{ème} ? Telle est la question. Je souhaiterais également évoquer le sujet de la territorialisation des données municipales qui pourra être extrêmement intéressante, particulièrement sur les enjeux de voirie et de propreté portés par notre collègue Jean-Yves PINET. Cette territorialisation est fondamentale si nous souhaitons rendre le pilotage des politiques publiques plus performant, plus flexible et plus localisé. Toutefois, il est indispensable d'anticiper la complexité d'utilisation des outils de maniement des données par les agents. Pour ce faire, de solides formations devront être dispensées directement dans les arrondissements. Sans cette précaution, je crains que cette mesure ne puisse déployer ses pleins potentiels, qu'elle reste cosmétique voire qu'elle devienne contre-productive. J'espère que la Ville sera vigilante sur ce point qui mérite toute notre attention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame DOUCERÉ. Madame NIAKATÉ a la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le groupe Écologiste accueille également favorablement cet acte 2 de la territorialisation qui tend à aller dans le sens de plus de proximité des politiques publiques municipales avec les Parisiennes et les Parisiens dans leur arrondissement. Cet acte 2 s'inscrit dans la continuité de l'acte 1. Il contient quelques nouveautés même s'il consiste principalement en la concrétisation ou le prolongement de dispositifs déjà existants et connus. Ainsi des enveloppes souples de propreté existaient déjà mais elles sont sanctuarisées et légèrement augmentées pour faire face à l'inflation, ce qui est une bonne chose. Le fonds d'animation locale culture est en réalité la fusion des enveloppes Bloche et des enveloppes issues du financement territorialisé de la direction des affaires culturelles et cet acte 2 sanctuarise les postes de directeurs et de directrices généraux adjoints en charge de l'espace public ainsi que leurs missions, notamment la mise en place de référents de quartier.

L'acte 2 de la territorialisation comporte également un certain nombre de nouveautés plutôt positives, notamment l'association des arrondissements au recrutement des hauts cadres des directions, la possibilité pour les maires d'arrondissement de commander des études de commercialité, des études d'indicateurs de politique environnementale, par exemple l'empreinte carbone de certains projets, la création de nouvelles enveloppes souples pieds d'arbres et espaces verts – Guillaume BOISSONNAT-WU les a évoquées – et la création de responsables de quartier chargés de l'entretien de l'espace public.

Toutefois si cette territorialisation va dans le bon sens, elle aurait pu aller plus loin. Nous observons qu'il n'y a pas de changement structurel quant aux moyens budgétaires alloués. Seuls de petits budgets de fonctionnement sont transférés aux arrondissements et le fonds d'animation locale reste résiduel tout comme la marge de manœuvre des arrondissements. La territorialisation pourrait donc aller plus loin sur le logement ou sur la démocratie locale et la transition écologique qui ne sont quasiment pas évoquées. Voilà qui nous donne quelques pistes de travail et de réflexion pour l'acte 3 de la territorialisation. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais intervertir sur un aspect particulier qui est celui de la culture parce que je trouve que les propositions qui figurent dans cet acte 2 de la territorialisation semblent très pertinentes et qu'elles permettront de faire émerger, à mon sens, de nouveaux projets et une nouvelle dynamique au sein des arrondissements. En bref, l'idée est de constituer avec les différents acteurs culturels au niveau de l'arrondissement un véritable réseau culturel et ces réseaux qui s'appellent réseaux culture d'arrondissement associeront non seulement toutes les structures publiques qui existent, municipales et associatives, mais aussi privées avec les librairies, les cinémas, les galeries et avec un accompagnement des missions territoriales de la DAC en lien avec les mairies d'arrondissement. Je trouve cela très intéressant. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que dans le 15^{ème}, nous avons des acteurs culturels de grande qualité dont certains travaillent déjà ensemble mais qui, pour moi, sont insuffisamment mis en réseau, en relation. Ce nouvel acte 2, selon moi, sera fondamental puisqu'il permettra une mise en mouvement, une coordination de ces acteurs et aussi, à mon sens, des moments de réflexion partagés et je suis persuadée qu'il en sortira des propositions, des projets d'animations culturelles dans le 15^{ème} arrondissement au plus près des besoins et des demandes des habitants. En cela, je trouve qu'il s'agit d'une proposition extrêmement intéressante et pertinente de ce nouvel acte 2. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la mise en place de l'acte 2 de la territorialisation marque, en effet, une étape importante dans la gouvernance locale avec un renforcement des pouvoirs des mairies d'arrondissement. Cette ambition est noble et souhaitable mais encore faut-il qu'elle se traduise en actes concrets et efficaces. La déclinaison de la territorialisation sur le terrain concernant la police municipale a permis d'importantes avancées que je tiens à saluer. Tout d'abord, la création d'une direction de la police municipale dans chaque arrondissement a permis d'adapter les actions aux besoins spécifiques de nos quartiers alors que cette direction, historiquement la DPSP, était

partagée sur deux arrondissements, le 7^{ème} arrondissement et le nôtre. Cette organisation couplée à l'autorité fonctionnelle des maires d'arrondissement nous donne une capacité nouvelle de définir les priorités d'intervention en fonction des réalités locales. Dans le cadre de cet acte 2 de la territorialisation, la désignation de référents de la police municipale pour chaque quartier à l'échelle des conseils de quartier constitue également une initiative souhaitable. Dans le 15^{ème} arrondissement, nous ne l'avons pas attendu et nous travaillons déjà, bien que cela ne soit pas encore formalisé, via un référent à l'échelle des conseils de quartier pour spécialiser les effectifs. Cela favorise le renforcement du lien direct entre les habitants et les commerçants et les policiers municipaux faisant ainsi de la police municipale une véritable police de proximité. Cette mesure nous permet d'être plus efficaces, plus réactifs et aux policiers de mieux connaître leur territoire d'intervention. De même, la création de brigades spécialisées par thématiques que nous avons insufflée dans le 15^{ème} arrondissement au sein de la DPMP comme l'unité d'assistance aux sans-abri (UASA) qui cartographie la présence des sans-abri, qui noue un contact utile et précieux avec eux, qui les oriente et tente de trouver des solutions pour leur logement mais aussi qui résout les problématiques de sécurité et de tranquillité publique qui surviennent parfois en lien avec la police nationale, nous permet de rendre plus efficace le travail de terrain et répond, je le crois, à une attente forte des Parisiens. Toutes ces mesures sur lesquelles nous nous engageons fortement nous permettent de renforcer la présence de la police municipale sur l'espace public, une police que nous souhaitons visible, au contact des habitants, souvent à pied. C'est cela notre objectif : plus de bleu dans nos rues.

Si ces avancées sont notables, elles s'accompagnent néanmoins, comme cela a été souligné par le maire, de limites importantes. Tout d'abord bien que les mairies d'arrondissement aient une autorité fonctionnelle sur les missions de la police municipale, elles se heurtent à des injonctions contradictoires venant de la mairie de Paris. La politique du chiffre imposée par la Ville de Paris visant à maximiser le nombre de verbalisations, a fortiori liées à la régulation des déplacements, entre parfois en contradiction avec nos priorités locales qui mettent davantage l'accent sur les missions de prévention, de sécurité, de lutte contre la petite délinquance du quotidien et de présence rassurante sur le terrain. Nous ne pouvons que déplorer également le cadre fixé par la mairie centrale dans lequel évolue la police municipale : des horaires trop restrictifs qui s'arrêtent à minuit pour les agents déployés dans chaque arrondissement, une formation trop rigide et pas adaptée aux problématiques propres à chaque arrondissement et surtout le non-armement létal des agents. Le nombre de policiers municipaux affectés par arrondissement est également imposé par la mairie de Paris sans possibilité pour les mairies d'arrondissement de moduler ces effectifs en fonction des réalités locales et des priorités que fixe le maire pour son arrondissement. Ce manque de souplesse nuit gravement à l'adaptation de la police municipale aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Un autre point de blocage concerne les moyens alloués. Nous ne pouvons ni prioriser le budget de la police municipale par rapport à d'autres dépenses municipales, ni renforcer les moyens matériels, notamment en matière de véhicules ou d'équipements. Enfin, les brigades d'appui à l'échelle parisienne, censées venir en renfort aux divisions territorialisées, sont aujourd'hui trop concentrées sur le Nord et l'Est de la capitale et gagneraient à être réparties directement dans chaque arrondissement.

En conclusion, si la territorialisation marque une avancée significative, elle ne peut pas être pleinement efficace sans une plus grande autonomie des mairies d'arrondissement sur l'ensemble des leviers d'action de leur police municipale et nous devons donc poursuivre cette réforme pour qu'elle bénéficie réellement à la sécurité et à la tranquillité des Parisiens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention, Monsieur SAMAMA. Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chers collègues, avec cette délibération nous franchissons donc un cap décisif dans la territorialisation de Paris et plus particulièrement pour notre arrondissement. L'ambition est claire : une ville plus proche, plus réactive, plus démocratique. Depuis 2021 avec le pacte parisien de proximité, nous avons engagé un virage majeur. La ville du quart d'heure portée par la maire de Paris rapproche la décision des réalités locales. Ce premier acte a permis de renforcer le rôle des mairies d'arrondissement et de rendre l'action publique plus efficace. Aujourd'hui, nous allons plus loin avec cet acte 2 de la territorialisation qui structure et amplifie cette dynamique. D'abord, nous faisons évoluer les maisons de la vie associative et citoyenne en maisons de l'engagement car l'engagement citoyen et l'engagement associatif ne doivent plus être cloisonnés. Ces lieux deviendront de véritables incubateurs d'initiatives offrant accompagnement, formation et mise en réseau. Ils s'inscrivent dans un écosystème renforcé au côté du Carrefour des associations parisiennes, repositionné pour animer ce réseau, mais aussi de l'Académie du climat, la Fabrique de la solidarité, Quartier Jeunes et le théâtre de la Concorde. L'objectif est simple : donner à chaque Parisienne et Parisien les moyens d'agir.

Mais renforcer la démocratie locale, c'est aussi donner du pouvoir de décision aux habitantes et aux habitants. Depuis 2023, les votations citoyennes sont devenues un rendez-vous démocratique incontournable et depuis 2024 les mairies d'arrondissement peuvent consulter directement leur population sur des sujets locaux. Pourtant, dans le 15^{ème}, cette opportunité n'a jamais été saisie. Pourquoi ? Pourquoi priver nos concitoyens de ce droit fondamental ? Le 23 mars prochain, les Parisiennes et les Parisiens voteront sur le déploiement des rues-jardins. Pourquoi ne pas se saisir de l'opportunité de proposer une question locale dans le 15^{ème} sur la végétalisation de nos rues, l'extension des rues aux écoles ou encore la piétonisation de la rue du Commerce. Ce débat porté depuis longtemps par certains habitants ressurgit aujourd'hui avec la transformation de la rue de la Croix-Nivert. La Mairie du 15^{ème} doit cesser de freiner cette dynamique et s'ouvrir aux aspirations locales. Les votations locales comme la plate-forme Décider pour Paris sont là pour cela.

Cet acte 2 ne se limite pas aux outils démocratiques. Il renforce les moyens d'action des arrondissements. Nous augmentons de 10 % les FAL dès 2025 malgré les baisses drastiques des dotations de l'État. Nous faisons donc le choix inverse : investir dans la vie locale en confiant aux mairies d'arrondissement davantage de leviers pour soutenir les initiatives de proximité. Trois nouveaux fonds thématiques viennent compléter cet effort : le FAL solidarité doté de 800 000 € pour renforcer l'aide aux plus vulnérables, le FAL culture doté de 300 000 € pour soutenir les projets artistiques et culturels locaux, le FAL impact 2024 sport en quartier populaire cofinancé avec l'État pour 300 000 € afin d'élargir l'accès au sport dans les quartiers populaires. Dans le 15^{ème}, comme dans tous les arrondissements, les enveloppes seront réparties en tenant compte des critères démographiques avec, bien entendu, un bonus pour les arrondissements comprenant des quartiers populaires. Et nous ne nous arrêterons pas là. En 2025, nous identifierons dans chaque domaine de politique publique un volet supplémentaire de subventions pouvant impliquer davantage les mairies d'arrondissement. Une première estimation évalue à 20 millions d'euros le montant des sommes potentiellement concernées. Il s'agit d'une véritable révolution de proximité.

Mais ce choix, nous savons qu'il a ses opposants. Nous voyons une droite, y compris dans ce Conseil, qui cherche à affaiblir le rôle des arrondissements et à recentraliser la gestion de la Ville. L'attaque portée contre le mode de scrutin à Paris en est la preuve : une réforme qui

vise à réduire les mairies d'arrondissement à un simple rôle de gestionnaire, sans réelle capacité de décision. Et le Premier ministre vient de faire l'annonce d'un examen très rapide d'un texte de loi qui pourrait d'ailleurs être porté par le député David AMIEL de cet arrondissement mais, malheureusement, je crois qu'il n'est pas là pour nous répondre. Nous défendons donc un modèle opposé, celui d'une Ville qui fait confiance à ses élus de terrain, à ses habitants, à ses associations, une Ville qui renforce la proximité plutôt que l'affaiblir. Le choix porté par la Maire de Paris de renforcer les arrondissements et de leur donner davantage de moyens pour gérer la proximité est donc un choix de confiance, confiance dans les Parisiennes et les Parisiens, confiance dans les acteurs locaux. En soutenant les mairies d'arrondissement et en leur donnant les outils nécessaires pour agir, nous répondons à un besoin essentiel de démocratie vivante et de proximité.

Ainsi, l'acte 2 de la territorialisation s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il renforce l'efficacité de l'action publique en rapprochant les pouvoirs de décision des citoyens. Voter cette délibération, c'est choisir une décision plus décentralisée et plus démocratique de notre ville. Nous assumons donc pleinement cette démarche à l'opposé de ceux qui veulent affaiblir le rôle des arrondissements. Alors que certains prônent la centralisation et la recentralisation des pouvoirs, nous faisons le choix d'une Ville plus proche de ses habitants, plus participative et plus autonome. Nous savons que cette approche concrète et ambitieuse est plus que jamais nécessaire pour renforcer le lien de confiance entre les habitants et leurs élus. C'est ce modèle que nous défendons et c'est pourquoi nous vous appelons à voter en faveur de cette délibération qui marque une avancée majeure pour une démocratie locale renforcée, plus juste et plus efficace. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Oui, déjà, il n'y aura pas de vote – il faut regarder un petit peu mieux vos dossiers, Madame TORANIAN – puisqu'il s'agit d'une délibération sans vote. J'aurais préféré comme pour l'acte 1 qu'il y ait une délibération avec des votes clairs mais là il s'agit d'une simple communication. Il n'y aura donc même pas un acte administratif qui en résultera. Il s'agit juste d'idées un peu générales. Je vous le précise, il n'y a pas de vote, il s'agit d'une simple communication. Il est vrai que Madame TORANIAN, qui n'intervient pas très souvent dans notre Conseil, a choisi un mode très politicien, très éloigné des préoccupations concrètes et précises qui concernent d'ailleurs ce débat – je le regrette – puisqu'elle parle de votation. Ce n'est pas du tout le sujet. C'est un autre sujet. Nous pourrions débattre pendant de longues heures sur l'hypocrisie de ces votations qui, en général, ne sont suivies que par 4 ou 5 % des habitants et sur des sujets qui font un peu le consensus : qui est contre les rues aux jardins, etc. Enfin bref, ce n'est pas le sujet non plus. Quant à la recentralisation, le modèle électoral parisien, qui est juste l'objet de quelques articles de presse cet après-midi, n'a vraiment rien à faire dans ce débat. Je le regrette parce qu'il s'agissait d'un débat qui avait une bonne tenue jusqu'à présent. Et je regrette que nous tombions dans la politique politique alors qu'il y a de vrais sujets, que les mairies d'arrondissement ont fait un vrai travail avec la mairie centrale. Mais voilà, chacun choisit son mode d'expression.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a quelques années quand la droite parisienne proposait plusieurs amendements repris en commission des lois du Sénat pour redonner à nos arrondissements des compétences de proximité, nous pensions être novateurs mais pas encore prophétiques. Nous étions même bloqués par

ceux qui aujourd’hui se rallient à ce saint mouvement – chacun son chemin de Damas – et nous ne pouvons que nous en féliciter ; il est souvent délicat d’avoir raison trop tôt. La décentralisation concerne tout le monde, y compris les arrondissements parisiens, car elle rapproche les citoyens de leurs élus, à commencer par ceux qu’ils ont désignés lors du scrutin municipal. Certes, la réforme qui est proposée se fait à droit constant, autrement dit, il faudra un jour modifier le statut de Paris et cela passera inévitablement par l’action du législateur comme l’a rappelé si justement le maire. Mais, comment ne pas se réjouir de la convergence entre ce qui était proposé en 2016 et en 2017 avec les différents points de l’acte 2 ? Quelques exemples peuvent être retenus. L’acte 2 propose aux arrondissements une gestion certes a minima de l’espace public, notamment par la mise en place d’un circuit accéléré pour les interventions simples sous 72 heures. Or, en 2016, je rappelle que la droite proposait au Conseil de Paris de déléguer aux conseils d’arrondissement l’entretien, le nettoyage et la réparation de la voirie dans l’arrondissement. On pourra dire, certes, que cela n’est pas suffisant mais l’acte 2 va encore plus loin puisqu’il parle de la gestion de la propreté et pas seulement de l’espace public ; je le note. C’est en tout cas reconnaître à l’arrondissement un rôle de vigie sur un sujet où les élus, Philippe GOUJON, Jean-Yves PINET mais aussi mes collègues adjoints de quartier, sont, en effet, constamment interpellés. La version du Sénat ne fut pas retenue par l’Assemblée nationale malgré l’effort de certains députés et je salue encore le rôle de Philippe GOUJON qui, quand il était député, avait déposé des amendements qui reprenaient cette juste réforme territoriale.

Bien sûr, le 15^{ème} a aussi cherché à prendre sa part en matière de compétence. Par exemple dans le domaine de l’urgence sociale, nous avons mis en place des réunions de maraudes une fois par mois – nous le faisons toujours – pour dresser un suivi des personnes à la rue. Nous trouvons une confirmation de notre démarche dans l’institution des cellules de veille sociale même si nous restons attachés à une coordination qui doit se faire dans l’arrondissement mais aussi par l’arrondissement. Nous nous réjouissons aussi de la création d’équipes territoriales de l’unité d’assistance aux sans-abri pour les situations complexes et l’application du protocole petit campement même si, là aussi, nous restons vigilants en raison de la complexité du sujet et aussi de la difficulté à trouver des solutions. Toutefois, là aussi, c’est reconnaître que l’arrondissement, le 15^{ème}, a joué le rôle de vigie indispensable. Nous avons été préfigurateurs dans d’autres domaines et à ce titre, l’acte 2 entérine, peut-être parfois plus qu’il ne crée, des choses qui se pratiquaient déjà dans le 15^{ème} et c’est tant mieux. Enfin, l’autorité fonctionnelle de l’arrondissement sur les services est renforcée et ce n’est certes pas encore une autorité hiérarchique mais cela constitue un grand pas car à tout le moins, les différents services devront tenir compte de ce que désire notre arrondissement et nous ne voyons pas en quoi il y aurait des divergences avec ce que l’arrondissement et ses élus souhaitent. Cela sera d’autant plus facile que toutes les directions sont appelées à être territorialisées, ce qui permettra une coordination entre l’administration parisienne locale et le 15^{ème} arrondissement. En effet, nous avons toujours milité pour que les directions de la Ville de Paris aient au niveau local une circonscription dans des limites qui correspondent à celles du 15^{ème}. Et nos collègues chargés de la propreté, des espaces verts, des sports et de la sécurité ne pourront qu’abonder en ce sens. Pour ceux-là, effectivement, à l’échelle du 15^{ème}, c’est toujours mieux. Pour ne citer qu’un exemple qui est familier en matière de solidarité, nous nous réjouissons, par exemple, de la mise en place d’un espace parisien des solidarités Paris 15 dont l’identité avec l’arrondissement est mise en valeur dans la dénomination même de cette structure.

Évidemment, pour conclure, je dirais que nous resterons vigilants parce qu’il faut une symbiose entre l’action locale et celle des élus du 15^{ème}. Cela suppose donc des moyens

renforcés comme en témoignent nos demandes récurrentes en matière de personnel qui doit être valorisé dans le 15^{ème} arrondissement puisque, en effet, la carrière doit être aussi attractive dans le 15^{ème}. Cela suppose aussi des fonds renforcés ; je parle sous le contrôle de ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ. Sous toutes ces réserves, évidemment, cette réforme va dans le bon sens. Puisse-t-elle être la marque d'un chemin durable et non une idée d'un quart d'heure. La décentralisation et la subsidiarité sont précieuses en ces temps de crise qui affectent notre démocratie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur JOZEFOWICZ. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, cet acte 2 de la territorialisation suscite l'espoir, même s'il reste modéré – d'autres orateurs l'ont dit – d'une administration parisienne qui soit réellement plus proche des habitants en faisant de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. Je voudrais intervenir quelques instants sur la place des quartiers et des conseils de quartier dans cette dynamique de territorialisation. Tous ceux qui ont participé aux travaux des conseils de quartier le savent, leurs discussions sont invariablement axées sur deux problématiques qui reflètent les préoccupations des Parisiens : l'entretien de l'espace public d'une part, la tranquillité et la sécurité d'autre part. Il faut donc d'abord se réjouir que l'acte 2 de la territorialisation prenne acte de cette réalité en intégrant, d'une part la désignation d'un responsable de l'entretien du quartier et d'autre part d'un référent de la police municipale pour chacun des 117 quartiers parisiens. Ainsi, les responsables de l'entretien du quartier rattachés au maire d'arrondissement seraient, nous dit-on, quotidiennement présents sur le terrain au contact des habitants et des commerçants pour repérer les dysfonctionnements dans l'espace public, pour coordonner les directions afin d'y remédier et informer le quartier du suivi des actions réalisées. D'après le descriptif succinct de leurs missions, il s'agira aussi d'ambassadeurs travaux pouvant répondre aux questions des riverains sur les chantiers. Voilà sans doute une évolution bienvenue à condition, cependant, que plusieurs écueils soient évités. D'abord, ces responsables de l'entretien du quartier, qui seraient donc au nombre de 10 pour le 15^{ème}, ne doivent pas être prélevés sur les effectifs des sections territoriales de voirie ou de propreté sous peine de réduire encore des moyens humains déjà trop limités pour entretenir convenablement l'espace public. Il me semble que c'est bien le sens de ce que prévoit la Ville mais il n'est pas inutile de réaffirmer que ces moyens doivent être alloués par les directions centrales sans dépouiller les ressources locales. Deuxièmement, l'expérimentation d'un référent local propreté a déjà été menée il y a quelques années dans le quartier Georges-Brassens mais elle n'a pas été très concluante. Cette mission ne doit donc pas se limiter à faire des signalements toute la journée sur l'application Dans ma rue, il importe que ces futurs responsables puissent vraiment prendre les contacts et les initiatives nécessaires pour résoudre tous les problèmes récurrents de l'espace public parisien : les lampadaires qui ne fonctionnent plus, le mobilier urbain endommagé, les potelets arrachés, les dépôts sauvages, les graffitis sur les murs, etc. Troisième remarque : il est évident que ces responsables de l'entretien du quartier, sous l'autorité du maire d'arrondissement, doivent systématiquement participer aux réunions des conseils de quartier. Dans le conseil de quartier Dupleix, à l'initiative de son président, une commission voirie a été mise en place début 2024 précisément parce que les conseillers de quartier ont estimé nécessaire de faire eux-mêmes des tournées régulières pour recenser les problèmes de voirie ou de tenue des chantiers. Il est donc clair que ces futurs responsables, si leur fiche de poste est correctement établie, qui sont désignés en associant les mairies

d'arrondissement, répondront à un véritable besoin des conseils de quartier. Cet argumentaire que je viens de développer vaut également pour la désignation d'un référent police municipale dans chaque quartier avec un déploiement qui sera plus rapide puisqu'ils seraient en principe tous désignés au cours du premier trimestre 2025. Il est en effet, là aussi, nécessaire – et mon collègue Anthony SAMAMA l'a dit – de territorialiser davantage l'action de la PM à l'échelle des quartiers et que nous disposions, conseils de quartier, élus, associations de commerçants, autres acteurs locaux, d'un interlocuteur bien identifié et surtout fin connaisseur des problématiques de tranquillité et de sécurité dans chaque quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention concernant les conseils de quartier. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Merci. Monsieur le Maire et mes chers collègues, je voudrais mettre en lumière un autre aspect, même si celui-ci a déjà été évoqué, qui me semble extrêmement important qui est la question sociale, le volet territorial de l'urgence sociale qui va être mis en place pour un suivi plus fin. Nous savons que nous avons malheureusement eu une préoccupation de beaucoup de gens mais aussi d'enfants à la rue qui nous a notamment mobilisés l'an dernier ; nous en avons parlé dans ce Conseil. Nous savons qu'il s'agit d'une compétence de l'État mais nous savons aussi que pour pouvoir faire remonter les problématiques, un suivi très fin – même si les élus que nous sommes font pour cela le lien autant qu'ils le peuvent – est important. Cet acte 2 met en place trois nouveaux leviers dans sept arrondissements pilotes. Et je dois dire que je me réjouis que le 15^{ème} en fasse partie, d'abord parce qu'autour du maire, il y aura une cellule de veille sociale, deuxièmement parce qu'il y aura la publication d'un objectif cible de création de places par arrondissement et c'est, là aussi, extrêmement important que nous puissions localiser les besoins en termes de places d'hébergement et puis parce qu'il y aura des équipes de l'unité d'assistance aux sans-abri qui pourront faire des maraudes de manière plus localisée avec des équipes localisées. Avec la direction des solidarités qui est regroupée, l'espace parisien de solidarité, avec le FAL solidarité qui fait son apparition – ce qui est également une très bonne chose – , il y a donc un très gros volet social que je voulais mettre en lumière dans ce plan.

Et puis, je voulais revenir sur deux autres aspects. Le premier, c'est qu'il y aura à terme un regroupement de tout ce qui concerne la voirie. Une première expérience sera faite, je crois, dans le 12^{ème} et dans le 13^{ème} ; je parle de mémoire. Cela préfigure quelque chose qui arrivera ensuite dans tous les arrondissements. Je crois que cela est extrêmement important parce que s'agissant de la voirie, il y a des directions distinctes pour l'instant à la Ville avec des directions déconcentrées qui, parfois, regroupent deux arrondissements, etc. et parfois ce ne sont pas les mêmes arrondissements selon que c'est la DVD, la DEVE ou la DPE pour parler en acronyme (la voirie, les espaces verts et la propreté pour parler en langage courant). Il y aura donc un regroupement des équipes – les directions garderont leurs prérogatives – pour que cela puisse se faire de manière cohérente sur le même territoire.

Et puis, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur SEMELLE et sur ce que vous avez dit, Monsieur le Maire également, parce que dans ce plan, dans cette communication – vous regrettez que ce ne soit pas un vote, mais il s'agit d'une communication engageante, je crois pouvoir le dire – beaucoup de choses sont présentes, mais beaucoup de choses dans le cadre législatif. Sans rentrer dans la politique politique, c'est une réalité : comme vous l'avez rappelé, nous ne pouvons effectivement pas aller plus loin et si beaucoup de maires d'arrondissement, pas seulement vous, souhaiteraient pouvoir eux-mêmes, par exemple,

nommer ou avoir l'autorité hiérarchique sur un certain nombre d'agents et de directions de pôle, la loi ne nous y autorise pas de toute façon. Cela pourrait être un débat que nous pourrions avoir mais au Parlement. Pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur SEMELLE, parce que l'on peut ironiser, big-bang ou pas big-bang, je crois qu'il s'agit vraiment d'une avancée extrêmement importante et que tout le monde le souligne. Cela ancre une idée assez simple mais qui était chère au cœur d'Anne HIDALGO et qui était au cœur aussi de la question de la ville du quart d'heure qu'il ne faut pas moquer, c'est l'idée tout simplement que lorsque l'on connaît les gens qui s'occupent de la sécurité, les gens qui s'occupent de la propreté, les gens qui s'occupent de la voirie, on est peut-être moins enclin à jeter ses ordures. C'est l'esprit de cette réforme, c'est-à-dire d'avoir des gens au quotidien, quartier par quartier, que l'on identifie. Quand dans le temps, sans être trop passéeiste, on connaissait son balayeur, peut-être était-on un peu moins enclin à jeter ses ordures et nous savons qu'il y a eu une dégradation du civisme par rapport à la propreté, par exemple, à Paris que nous déplorons mais qui est réelle. Il s'agit de l'esprit de cette réforme. Avec, pour la police, des référents, un par quartier, qui vont être mis en place – il y avait des expérimentations mais là il y en aura vraiment un pour les 117 quartiers ; nous avons 10 dans le 15^{ème} –, avec les référents pour la propreté, avec les responsables de l'entretien du quartier (le plan prévoit de commencer par 35) qui seront fléchés – je n'ai pas le fléchage précis – à n'en pas douter sur les quartiers populaires et donc les QPV en premier lieu, nous allons justement avoir ce retour de l'humain face – il faut le dire et je pense que nous en convenons tous ici – à quelque chose qui est parfois une administration tentaculaire de la Ville de Paris qui est une énorme organisation et avec une administration qui fonctionne aussi parfois en silo avec des directions distinctes. Toute l'idée est de mettre en lien les choses, de rationaliser et de remettre de l'humain face aux citoyens.

Pourquoi je disais rebondir sur ce que disait Monsieur SEMELLE ? C'est parce qu'il disait que dans les conseils de quartier, on parle bien souvent de la propreté et de la sécurité. C'est vrai. Parfois, cela m'attriste parce qu'il y a d'autres choses. Je pense qu'avec ce plan, d'une part, nous allons donner les moyens afin qu'un certain nombre d'éléments rassurants et de référents, qui ne seront pas les conseils de quartier mais qui sont des personnes qui s'occupent vraiment des choses, puissent être contactés réellement, humainement, concrètement et peut-être que cela va nous permettre dans les conseils de quartier de pouvoir parler d'autres choses et peut-être que cela nous permettra aussi – nous en reparlerons la fin de notre Conseil – de faire en sorte que la territorialisation ne s'arrête pas à ces dispositifs qui sont prévus mais à des propositions du Conseil d'arrondissement – il y en a un certain nombre qu'il peut faire – en donnant un pouvoir délibératif aux conseils de quartier, parce que je crois beaucoup à la démocratie délibérative, et puis peut-être que cela nous permettra de moins chicaner, les uns et les autres ; je peux m'inclure et nous inclure avec notre groupe parce que, parfois, nous nous renvoyons la balle et je crois que les citoyens ne veulent plus de cela. Entre ce qui est du conseil d'arrondissement, de la mairie centrale, d'une mairie d'arrondissement, les gens n'y voient pas toujours clair. Je pense que cet acte 2 de la territorialisation va nous permettre de faire en sorte que les citoyens y voient plus clair et voient bien ce que chacun fait. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Dans votre intervention, il y a beaucoup d'éléments de débat constructifs, intéressants mais je vous renverrai juste au débat, parce que vous n'étiez pas parlementaire à l'époque – vous ne l'êtes toujours pas d'ailleurs –, que nous avons eu en 2017. C'est là que nous avons proposé tous ces amendements que j'ai évoqués tout à l'heure qui allaient très, très loin dans la décentralisation tout en gardant l'unité de Paris que

personne ne remet en cause et il est dommage que cette occasion historique ait été manquée parce que ce n'est pas tous les jours que nous pouvons avoir une réforme du statut de Paris qui était d'ailleurs réclamée par la gauche. L'occasion a été totalement loupée ; il n'en est pas sorti grand-chose malheureusement même pas la police municipale, amendement que j'avais déposé et que l'on m'a renvoyé à la figure en disant que l'on faisait vaciller les colonnes du temple de la préfecture de police et que c'était antirépublicain. Je constate aujourd'hui – et je m'en réjouis d'ailleurs – que Madame HIDALGO m'a suivi – évidemment, 20 ans après puisque je l'avais proposé en 2001 mais c'est tout de même une bonne chose – et qu'elle a créé la police municipale même si ses missions peuvent être différentes comme l'a très bien dit Monsieur SAMAMA.

Deuxièmement, il est vrai que c'est bien tous ces référents territoriaux, mais je regrette qu'il me manque 50 ouvriers nettoyeurs au service de la propreté de la Mairie du 15^{ème}. Cela est d'ailleurs dit par les services centraux. Il y a deux arrondissements qui sont extrêmement négligés, le 20^{ème} et le 15^{ème}, dans les affectations en matière de personnel. Il y a eu des efforts, que je reconnais, avec un certain nombre de nominations mais il est vrai qu'il y a parfois des déséquilibres flagrants. Encore une fois, nous ne demandons pas plus de fonctionnaires – nous sommes passés de 30 000 à près de 60 000 de CHIRAC à Madame HIDALGO –, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est qu'il peut y avoir des transferts de postes d'un arrondissement à un autre – nous sommes extrêmement sous-administrés par rapport à d'autres arrondissements étant donné que nous sommes le plus important – et il peut aussi y avoir sans doute du grain à moudre dans les administrations centrales. De plus, il est vrai que nous évoquons là les relations entre les arrondissements, les conseils de quartier et la Ville mais il y a aussi – et cela pourrait faire l'objet de tout un débat et nous l'avions entamé d'ailleurs à l'Assemblée nationale – concernant les relations, les pouvoirs et les compétences entre la Mairie de Paris, la préfecture de police, la préfecture de région voire la RATP, Île-de-France mobilités, à AP-HP, etc. Il y a toute cette articulation entre ces différents pouvoirs qui, aujourd'hui, mérite tout de même un petit coup de jeune.

Il y a une intervention, je crois, de Monsieur PINET notamment.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous voici, malgré ce que j'ai pu entendre dans certains rangs de cette assemblée, à l'acte 2 de la territorialisation. Il est bien question de territorialisation car dans le 15^{ème} comme dans les autres arrondissements, nous sommes déjà pleinement engagés sur cette première phase et pour que l'acte 2 soit un vrai succès, il faut aussi remédier aux biais et aux imperfections de l'acte 1. En matière d'entretien d'espaces publics, rien ne peut avancer sans, d'une part, des moyens adaptés à la taille des arrondissements et de leur population et, d'autre part, une vraie décentralisation des décisions sans que cela ne touche à l'unité de Paris comme il est effectivement décrit dans cette communication de la maire de Paris, puisqu'il s'agit bien d'une communication et pas d'une délibération.

En matière de propreté, nous bénéficions effectivement dans le 15^{ème} d'une enveloppe souplesse dont le montant est de 800 000 €. Cela peut paraître important mais en fin de compte, cela est assez faible au vu de ce que nous devons faire avec sur un territoire aussi important et une population d'un quart de million d'habitants. Je rappelle que le 15^{ème} ce sont 805 ha, 150 km de voies de circulation et 300 km de trottoirs. Sans parler de montant, je souhaite ici indiquer qu'avec cette enveloppe, nous ne pouvons – ainsi que les autres arrondissements d'ailleurs – que piocher dans les prestations d'un catalogue de la Ville ; nous ne sommes pas logés à une autre enseigne que les autres. Nous sommes donc tous sur les mêmes prestations et il y a un moment donné où le calendrier du prestataire est

plein et nous ne pouvons plus bénéficier de quoi que ce soit. Cela pose un petit problème. C'est là aussi où, dans cette forme de territorialisation, il faudrait pouvoir utiliser cette enveloppe souplesse sur d'autres prestataires, qu'une mairie d'arrondissement puisse aller ouvrir un marché dans les règles des marchés publics et aller piocher d'autres prestataires quand il lui en manque un. Je note que dans cette communication, on parle qu'il y aura un catalogue élargi. Très bien. Cependant, cela n'empêche pas de tout de même permettre aux mairies d'arrondissement de pouvoir aller piocher autre chose puisque chaque arrondissement a ses spécificités et que parfois le catalogue central ne prévoit pas tout. L'adaptation à la taille de l'arrondissement est un vrai sujet de la territorialisation. Cela me gêne toujours parce que j'entends que l'on va mettre les quartiers populaires en première partie, etc. Lorsque l'on regarde le 15^{ème}, nous avons à peu près toutes les strates de la population et je pense qu'il faudrait traiter les Parisiens à égalité en tout cas en matière de propriété.

La délibération évoque le doublement des équipes des urgences de propriété. Là encore, je voudrais rappeler la réalité du territoire du 15^{ème} au niveau de la taille. Nous avons deux véhicules urgence propriété pour l'arrondissement qui ne fonctionnent que sur une demi-journée. Je peux vous assurer que cela est certes bien mais que ce n'est pas suffisant. Il faudrait peut-être revoir les affectations sur ces équipements parce qu'il s'agit d'abord d'agents qui sont uniquement attelés à ce type de matériel et pas tous. Tous ne peuvent pas être sur urgence propriété. Certes, ces équipes sont réactives mais elles ne sont utilisables que sur de petites interventions. Nous avons aussi de petits véhicules. J'ajoute aussi qu'il manque une chose dans cette communication : on tend de plus en plus au tout électrique des engins – c'est très bien – mais il faudrait aussi avoir les techniciens de maintenance parce que lorsqu'un engin d'urgence propriété est en panne, c'est au minimum trois à quatre semaines d'arrêt puisque nous manquons sérieusement de nouveaux mécaniciens que nous pourrions appeler des électriciens. La territorialisation en matière de propriété, c'est permettre aussi à l'arrondissement de participer aux affectations dans les ateliers. Nous n'en avons pas la possibilité. Ces ateliers n'ont pas évolué depuis des décennies alors même que depuis 20 ans l'arrondissement a changé. Nous avons sept ateliers. Tous sont localisés au même endroit qu'il y a 20 ou 30 ans et pourtant les populations autour, que ce soit d'habitation ou de travail, ont changé et nous ne pouvons pas bouger les affectations. Il s'agit de quelque chose qu'il faudrait revoir dans l'acte 2. L'acte 1 de la propriété est un bel essai, l'acte 2 doit être une transformation ; si vous me permettez cette digression rugbystique après la très belle victoire du XV de France face au pays de Galles.

En matière de voirie, je ne peux pas faire le même constat car nous sommes encore plus tributaires des budgets de la Ville et des arbitrages des directions centrales et de la mairie centrale. Je pourrais citer ici la rénovation de la place de Panama que nous souhaitons depuis un certain temps et qui s'est vue encore rejetée par la direction centrale alors même que ce dossier est suivi au plus haut niveau de la Ville. Cela est un petit peu dommage. Nous ne sommes pas là dans la territorialisation car il s'agit vraiment d'un souhait de l'arrondissement que de rénover cette place de Panama. La communication de la maire parle surtout de la SMEP. Moi aussi, Monsieur SITBON, je vais expliquer ce qu'est la SMEP : le service de maintenance de l'espace public. Il s'agit, en fait, du regroupement depuis 2018 de toutes les anciennes brigades de voirie. Et là, très franchement, il est dit dans cette communication que les interventions sont effectuées en 72 heures – c'est ce que nous donnent les données chiffrées de la Ville –, ce qui n'est pas tout à fait ce que nous voyons sur le terrain. Nous avons énormément perdu depuis que nous n'avons plus la brigade. J'ai

entendu qu'à droite, nous étions les champions de la centralisation et que nous voulions recentraliser. C'est la gauche qui a centralisé les brigades de voirie pour former la SMEP or nous avions une brigade qui était rue du Clos-Feuquières, nous l'appelions et le potelet était remplacé dans la journée. Nous avons perdu en efficacité sur les petites interventions de voirie ; je ne parle pas des grosses qui nécessitent effectivement de gros travaux comme l'énorme trou du côté de la rue Falguière. Aujourd'hui, je n'ai donc plus d'interlocuteur. Vous venez de dire que nous parlons de l'humain. Moi, sur la brigade de voirie, je n'ai plus d'interlocuteur parce que nous n'avons plus accès à la plate-forme. Je dois donc passer par la STV qui elle-même fait une entrée sur la plate-forme de la Ville et nous n'avons pas de retour et cela est un petit peu dommage parce que nous ne sommes pas informés non plus de la réalisation lorsqu'elle arrive. On peut donc faire de beaux tableaux à partir de données mais il serait utile de peut-être revoir le circuit d'information de ce fameux service de maintenance de l'espace public et peut-être aussi nous redonner des brigades de voirie. Il faut aussi permettre à la mairie d'arrondissement de saisir directement et d'en avoir le retour ou de revenir à des brigades d'arrondissement, surtout quand l'arrondissement à la taille du 15eme. Concernant la voirie, j'en terminerai là, l'essai est raté, il faut relancer le pack et refaire l'essai – on verra pour la transformation. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PINET, d'avoir mis en évidence la différence entre la théorie des discours et la pratique dans les arrondissements. Qui souhaite intervenir ? Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur les propos de ma collègue Isabelle ROY concernant les réseaux culturels d'arrondissement. Je me félicite tout comme elle que nous puissions mettre en place des instances qui favorisent les liens entre les acteurs culturels, qu'ils soient municipaux, qu'ils soient privés ou associatifs. Cependant, le propos laissait entendre que rien ne se fait dans ce sens et que c'est l'émergence de ces réseaux culturels d'arrondissement qui allait créer quelque chose de nouveau et d'intéressant de ce point de vue. Je voulais juste rappeler que sous votre égide, Monsieur le Maire, dans le domaine de l'action culturelle, nous organisons un certain nombre de manifestations qui mettent ces divers acteurs culturels en lien. Je voudrais citer le prix Enlivrez-moi, le Prix Léon-Paul Fargue qui font travailler ensemble les bibliothèques et la médiathèque de l'arrondissement avec des librairies de l'arrondissement. Je voudrais citer aussi, s'agissant des expositions de peinture, des expositions de photos, les journées portes ouvertes et les expositions Chevalets au Village suisse, le lien qui est constitué avec les acteurs culturels indépendants de l'arrondissement dans le domaine de l'art plastique mais aussi avec la Ruche, avec le Village suisse et les galeries du Village suisse et d'autres galeries dans l'arrondissement. Plusieurs librairies (le Divan, L'Écailler, L'Embellie) sont associées de manière récurrente aux activités que nous menons. Toutes ces activités, qui forment déjà un réseau culturel d'arrondissement sont, à votre initiative, Monsieur le Maire, et uniquement sur la dotation d'animation locale. Je voulais juste apporter cette précision pour dire qu'il n'y a pas rien qui se fait dans l'attente de ces futurs réseaux d'arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rétabli la réalité des choses. Je pense maintenant qu'il n'y a plus d'intervenant. De ce fait, je vais clore ce débat qui était fort instructif. Merci de vos contributions, toutes intéressantes, qui ont encore enrichi le débat sur cette communication dont je rappelle, contrairement à ce que disait Madame TORANIAN, qu'elle n'appelle pas à un vote. Il s'agit d'une communication de la Mairie de Paris ; si elle nous avait

proposé un projet de délibération, nous nous serions bien évidemment prononcés. Je vous remercie donc de votre participation à ce débat et nous allons maintenant passer à une autre communication.

1. Communication sur l'activité des Conseils de quartier

Monsieur le Maire : Pour présenter cette communication, je passe la parole à Monsieur Mathieu LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, en début de mandature, nous nous sommes engagés avec vous, Monsieur le Maire, à rendre compte à échéance régulière de l'activité des différentes instances de démocratie locale qui ont été mises en place dans l'arrondissement, y compris des conseils de quartiers qui font l'objet de la communication d'aujourd'hui. Comme vous le savez, le dialogue avec les habitants du 15^{ème} constitue la pierre angulaire de la gouvernance démocratique qui a été instaurée par le maire depuis 2008. Celle-ci a été renouvelée et augmentée en 2014 puis en 2020 à travers des dispositifs très variés sur lesquels je ne reviendrai pas mais que vous connaissez tous plutôt bien puisque nous les évoquons régulièrement dans ce Conseil. Vous avez tous été destinataires de la communication sur le bilan d'activité des conseils de quartier pour la période 2023-2024 et je me contenterai donc de quelques commentaires.

Les 10 conseils de quartier ont été renouvelés pour une durée de trois ans le 17 octobre 2023 et seront donc en exercice jusqu'à la fin de la mandature en mars 2026. L'essence même des conseils de quartier est de débattre de tous les sujets d'intérêt local, quelle que soit leur nature, dans le cadre des réunions trimestrielles généralistes comme dans celles de réunions thématiquées en fonction des priorités qui sont fixées ci et là par chaque conseil. Depuis le renouvellement des conseils de quartier, plus de 40 réunions publiques se sont tenues, rassemblant à chaque fois entre 50 et 100 participants. Elles ont toutes été filmées. Elles sont disponibles en vidéo, rediffusées sur le site Internet de la Mairie du 15^{ème} (mairie15.paris.fr) mais aussi sur YouTube. Ces réunions ont été marquées par un certain nombre de thématiques parmi lesquelles les dossiers d'urbanisme et d'aménagement de voirie ont été les plus discutés (32 fois sur 40 réunions). Actualité majeure de notre ville à l'été 2024, l'impact des Jeux olympiques et paralympiques sur l'arrondissement a été le deuxième thème le plus fréquemment abordé, suivi des enjeux de solidarité et de santé ainsi que des espaces verts, de la propreté et enfin de la sécurité.

Depuis le début de la mandature, nous avons aussi à cœur d'associer étroitement les conseils de quartier à l'élaboration du budget participatif qui est présenté dans tous les conseils qui le souhaitent lors des jalons essentiels du dispositif, notamment les phases d'idéation, de vote et de présentation des budgets lauréats. Je voudrais d'ailleurs saluer leur rôle à la fois comme force de proposition mais aussi comme force de mobilisation de nos concitoyens. De multiples projets emblématiques du 15^{ème} ont ainsi été portés entre 2014 et 2024 grâce à leur appui ; je pense, par exemple, à la rénovation de la place Cambronne ou à la végétalisation des boulevards Vaugirard et Pasteur ou encore au réaménagement du quartier Bargue-Falguière qui est en cours et bien sûr à la nouvelle coulée verte quai Citroën. En 2024, si cinq projets ont été déposés par des conseils de quartier, aucun n'a malheureusement été retenu par les habitants. Néanmoins, cette déconvenue n'a pas découragé nos conseillers de quartier puisque je peux vous dire que pour le budget participatif 2025, dont la phase d'idéation se clôture ce soir, nous avons d'ores et déjà reçu 10 projets qui seront transmis pour examen aux services techniques.

Même si cette mobilisation des conseils de quartier pour le budget participatif porte ses fruits dans l'ensemble, j'aimerais néanmoins vous alerter sur le risque de découragement face au peu de place qui est fait par la Mairie centrale aux retours des riverains concernant les grands projets de concertation de la Ville. Depuis le début de la mandature, les conseils de quartier ont été le lieu de prédilection de la Mairie de Paris pour nous consulter : sur le PLU, sur le plan climat ou encore sur Embellir votre quartier. Dans le 15^{ème}, nous avons systématiquement joué le jeu de la Mairie de Paris, souvent même bien au-delà des attendus, en allant systématiquement au contact des riverains. Et contrairement à ce que vous dites, Madame TORANIAN, nous n'avons pas besoin d'artifices démocratiques pour écouter nos habitants. La sincérité de notre démarche a, par exemple, permis d'arbitrer en la défaveur de la piétonisation de la rue Carcel dont près de 80 % de ses habitants se sont mobilisés en conseil de quartier pour exprimer leur opposition. Malheureusement, les conseillers de quartier peinent souvent à percevoir le même degré de sincérité de la part de la Ville au sujet des grandes concertations sur lesquelles elle les mobilise, confère notamment l'absence flagrante de considération pour les retours de la concertation sur le PLU, sujet tellement préoccupant d'ailleurs qu'il fera l'objet d'un CICA dédié dans notre arrondissement et c'est d'ailleurs pour cela que je n'en dirai pas plus pour l'instant. Que dire aussi de l'opération de la rue Linois contre laquelle les conseillers de quartier se sont largement prononcés mais à qui l'adjoint de la Maire de Paris, David BELLARD, a préféré opposer une fin de non-recevoir et persister dans son entêtement. C'est visiblement cela la vision du délibératif de vos collègues, Monsieur SITBON. En tout cas, ce n'est pas la nôtre. Le risque, c'est évidemment de dévitaliser ces instances de démocratie locale en voulant à tout prix faire de l'affichage de concertation sans se donner derrière les moyens ni la volonté d'une écoute réelle des riverains. C'est, je crois, un axe majeur d'amélioration de la démocratie locale dans notre capitale.

La même idée prévaut d'ailleurs pour les budgets d'investissement dans nos conseils de quartier. Début 2023, plusieurs projets d'investissement originaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. C'est, par exemple, le cas au sein du parc Georges-Brassens où l'œuvre de Marie DEMALAIN, artiste du 15^{ème} arrondissement, a été installée. C'est dans ce même parc que seront bientôt accrochées les photographies des lauréats du concours photo Arrêts sur images désignés lors de la fête de quartier du 29 novembre dernier.

Vous disposez dans le bilan d'activité reçu sur ODS de l'ensemble de ces informations ainsi que de la liste des opérations d'investissement et des animations locales organisées depuis le début de la mandature. Il n'aura cependant échappé à personne à la lecture de ce bilan que nous peinons à déployer ces budgets d'investissement. Mon collègue Jacques-Henri SEMELLE reviendra sur ces difficultés et je me contenterai donc de dire qu'il faudra que la Ville trouve un moyen d'aller plus vite dans la mise en œuvre des projets décidés par les conseils, tout en ouvrant l'éventail des projets financables voire peut-être les enveloppes disponibles lorsque l'on sait que le budget de financement annuel d'un conseil de quartier ne permet même pas aujourd'hui de financer la plantation d'un seul arbre.

Voilà mes chers collègues ce que je pouvais vous dire sur le bilan d'activité de l'année écoulée pour nos conseils de quartier ; des instances de démocratie locale que nous mobilisons autant que faire se peut mais qui ne peuvent pas tout, encore moins quand la Ville demeure hasardeuse dans la prise en compte de leurs retours. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette communication sur laquelle nous allons engager le débat. Je vois déjà des mains qui se lèvent. Madame ROY porte la parole de l'opposition sur

ces questions. Je voudrais juste avant de lui passer la parole remercier les conseillers de quartier, leurs présidents, les adjoints également pour le travail considérable que cela nécessite d'organiser des conseils de quartier tous les trois mois avec des ordres du jour souvent importants sur la vie quotidienne, le devenir de ces quartiers et le suivi qui est ensuite nécessaire de faire avec, il est vrai, ce regret qu'il est très difficile, sur le plan budgétaire – vous voyez, nous butons beaucoup sur les questions budgétaires comme nous l'avons vu également avec la communication concernant l'acte 2 de la territorialisation – d'engager les crédits, de faire que cette procédure budgétaire qui est extrêmement complexe aille jusqu'à son terme. Il en est de même pour les budgets participatifs. Je m'en suis entretenu avec la Maire de Paris en lui disant que lorsqu'il y a des votes de projets participatifs, deux, trois, quatre ans après les choses ne sont souvent pas abouties pour un tas de raisons procédurales, techniques, financières et que cela nuit à la crédibilité de toutes ces instances démocratiques. Cela est dommage. En tout cas, vous évoquez les projets, je crois que nous en avons ce soir 175, puisque c'est ce soir que se clôture la période d'idéation, soit une cinquantaine de plus que l'an passé. Il y a donc vraiment un progrès important. La parole est à Madame ROY.

Madame ROY: Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. J'allais dire merci pour ce bilan parce qu'il est effectivement très important de le faire, mais nous ne l'avons pas reçu. Nous n'avons donc pas pu en prendre connaissance avant le Conseil d'arrondissement. J'ai demandé à mes autres collègues si, par hasard, cela ne concernait que moi, mais non. Nous ne l'avons donc pas reçu. Il serait donc bien de pouvoir nous l'adresser à l'issue de ce Conseil, s'il vous plaît, et de publier, mais je crois que la Mairie du 15^{ème}, pour le coup, l'a déjà fait, ce compte rendu sur le site Internet de la Mairie comme cela a été effectué, je crois, pour les précédents. J'aurai tout de même une question en plus de mon intervention. Est-ce que dans ce bilan, vous avez bien fait les bilans financiers qui sont toujours intéressants à faire sur le budget d'investissement et le budget de fonctionnement ? Comme je n'ai pas pu avoir connaissance du document, je ne le sais pas.

S'agissant des conseils de quartier, il est vrai que je suis souvent intervenue sur ce sujet. Je pense qu'il faut, là aussi, en quelque sorte engager un acte 2 voire peut-être un acte 1 de refonte du fonctionnement des conseils de quartier. Je pense que les choses ont aujourd'hui vraiment évolué. Lorsque l'on parle de désaffection de certains conseillers de quartier, qui est réelle mais qui, à mon avis, a plusieurs facteurs d'explication qu'il faudrait creuser sans doute d'ailleurs avec les personnes les plus concernées, les conseillers de quartier, c'est aussi parce que je pense qu'ils ont du mal à mesurer l'utilité qui peut être la leur au sein des conseils de quartier. Pour moi, cela se traite avec une refonte en profondeur de la charte de fonctionnement des conseils de quartier en donnant notamment plus d'autonomie, plus de responsabilité dans l'animation des conseils de quartier, peut-être comme a dit mon collègue Florian SITBON en leur donnant une plus grande part de pouvoir de délibération et puis surtout peut-être en imaginant de nouvelles façons de fonctionner entre les habitants, les associations et aussi, nous, les élus. Pour moi, cette charte renouvelée permettrait sans doute une revitalisation des conseils de quartier. Et je pense qu'il faudrait même aller jusqu'à la coconstruire avec les conseils de quartier, les associations, les habitants qui seraient volontaires sur cette démarche pour qu'ils en soient vraiment des acteurs à part entière et qu'ils puissent aussi, quelque part, nous faire le retour de ce qu'ils pensent de leur rôle et du fonctionnement actuel. Je pense qu'il faudrait vraiment changer la logique et partir de ce retour de terrain pour refonder cette charte de conseils de quartier du 15^{ème}. Cela serait d'ailleurs aussi une marque de confiance envers les habitants du 15^{ème}.

Nous savons que, malheureusement, les personnes perdent confiance dans la politique et cette marque de confiance de coconstruction serait, je crois, un bel apport pour les habitantes et habitants du 15^{ème}.

De plus, je crois que nous avons tout de même été d'accord sur des constats tous ici dans notre Conseil d'arrondissement sur un certain nombre de problèmes récurrents qui n'ont pas été résolus depuis des années concernant les conseils de quartier. Je ne dis pas que tout est négatif mais je dis qu'il y a des aspects. Par exemple, par moments, il n'y a pas assez de mobilisation dans les conseils de quartier. S'il n'y a pas un sujet porteur, on se retrouve parfois à la peine pour que des personnes viennent. Je trouve qu'il y a des catégories de populations qui ne sont pas du tout représentées. Il y a assez peu de jeunes qui viennent dans les conseils de quartier, donc pourquoi ne pas faire des instances numériques entre deux conseils de quartier en présentiel, que l'on puisse peut-être solliciter des élus, poser des questions entre deux réunions physiques puisqu'il y a finalement trois réunions publiques à peu près par an. Je pense que l'on pourrait aussi réfléchir à la façon dont il est possible, entre deux conseils de quartier en présentiel, suivre un peu mieux les retours ou les questions que peuvent se poser les habitants. Voilà ce que je voulais un peu soumettre à notre Conseil en termes de réflexion. Nous comptons donc sur vous, Monsieur LUINAUD, pour avoir la communication.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ROY. Nous allons vous l'envoyer, bien sûr. J'essaie de comprendre pourquoi elle n'est pas partie. Deuxièmement, il y a dans votre analyse un certain nombre de choses qui sont tout à fait justes mais qui relèvent de tellement de considérants que c'est un petit peu difficile. D'abord, je ne souhaite pas que l'on donne des illusions aux gens et donner plus de compétences, de pouvoir, de possibilités aux conseils de quartier, ce qui est une très bonne chose – je me suis tout de suite engagé dans cette politique de développement des conseils de quartier dès que j'ai été élu maire ; vous n'avez pas connu la situation qui précédait, donc je ne vais pas en parler maintenant – sans qu'il y ait de vraies possibilités d'aboutir à des projets. Nous l'avons dit précédemment et des exemples probants vous seront donnés. Les décisions amènent bien souvent des engagements budgétaires. Bien sûr, il y a la concertation et l'information, surtout sur les projets d'urbanisme et autres, mais vous savez même les projets d'urbanisme, une fois qu'ils ont été adoptés en direction de l'urbanisme, en service du permis de construire ou autre, il est un peu difficile ensuite de les démonter au niveau des conseils de quartier. Mais il est vrai en tout cas qu'il y a la possibilité de débat mais il faut que cela puisse déboucher sur des choses concrètes et c'est là que nous butons souvent. D'autant plus que vous avez l'air de dire que ce n'est pas grand-chose trois conseils de quartier par an. Je vous rappelle que nous avons 10 conseils de quartier, ce qui en fait 30, que je dois avoir une équipe de deux personnes à peu près – je parle sous le contrôle de mon directeur de cabinet – pour gérer tout cela et que c'est extrêmement compliqué pour ces personnels, d'autant plus que nous sommes, par exemple, les seuls à les filmer pour que ce soit diffusé quasiment en direct. Il y a beaucoup d'interventions techniques. Il s'agit d'un énorme travail. Nous n'avons pas des équipes pléthoriques telles qu'il peut en exister en Mairie centrale. Il y a zéro communiquant en Mairie du 15^{ème}. Il est vrai que pour attirer les personnes, il faudrait, par exemple, pouvoir leur écrire. Un conseil de quartier, ce sont 25 000 habitants dans le 15^{ème} pratiquement, donc cela est gigantesque, donc comment communiquer auprès de ces 25 000 personnes ? Cela me paraît très difficile. En tout cas, nous n'avons aucun moyen pour le faire. J'espère que l'acte 2 de la territorialisation nous permettra d'avoir plus de moyens pour contacter les personnes pour leur participation. Il y a donc beaucoup de difficultés, même si j'ai bien

conscience qu'il est nécessaire de faire davantage et Monsieur LUINAUD va sûrement nous donner des idées complémentaires. Cependant, il y a peut-être d'autres intervenants. Monsieur SEMELLE.

Monsieur SEMELLE: Monsieur le Maire, chers collègues, à travers l'exemple de deux conseils de quartier, j'aimerais illustrer et peut-être préciser sur certains aspects le panorama que Monsieur LUINAUD vient de nous présenter pour les 10 conseils du 15^{ème}. Avant toute chose, je voudrais moi aussi et avec mes collègues adjoints de quartier rendre hommage à l'engagement des 240 conseillers du quartier du 15^{ème} et de leurs présidents en rappelant que cet engagement totalement bénévole va souvent au-delà de la participation aux six réunions annuelles du conseil de quartier, parce que je rappelle qu'il y a trois réunions préparatoires et trois réunions publiques. Beaucoup participent aussi à l'organisation de la fête de quartier, s'investissent sur des projets pour le budget participatif, acceptent d'être désignés référent sécurité ou propriété de leur conseil, participent à des commissions ou à des groupes de travail ad hoc. Pour vous donner un exemple, dans le conseil de quartier Émeriau-Zola comme dans le conseil de quartier Dupleix, un représentant a été désigné pour participer à des réunions régulières avec HAROPA sur la gestion des ports de Javel et de Suffren dans le cadre d'un dialogue avec cette instance. Comme je le disais, les réunions publiques ne sont vraiment que la partie visible des travaux des conseils de quartier et les réunions préparatoires qui les précèdent, lors desquelles l'ordre du jour est établi, constituent des rendez-vous très importants. Je crois que nous ne pouvons que nous réjouir de l'assiduité de nombreux conseillers de quartier qui y participent ; je n'ai pas exactement le même constat sur la désaffection que ce qui a été évoqué. Pour Émeriau-Zola comme pour Dupleix, chacune de ces réunions de travail en mairie rassemble entre 15 et 20 conseillers depuis le dernier renouvellement, ce qui est très significatif pour des conseils qui comptent 24 membres. La participation des habitants aux réunions publiques dépend évidemment de nombreux facteurs dont, bien sûr, l'ordre du jour qui a été choisi. Cependant les efforts qui sont réalisés pour la plus large communication possible produisent, je crois, des résultats. Les canaux de communication de la Mairie (la newsletter, le site Internet, les réseaux sociaux) sont mobilisés et il faut remercier aussi les associations, les conseillers de quartiers qui relaient l'information en diffusant des flyers, des affichettes dans les commerces, dans les halls d'immeubles. Grâce à tout cela, pour vous donner un exemple, dans le quartier Émeriau-Zola, les conseils de quartier réunissent en moyenne 80 personnes et régulièrement plus d'une centaine de participants comme cela a été le cas lorsque le projet Seqens de la rue Saint-Charles a été présenté, lorsque le réaménagement de la rue Linois a été débattu. Même constat pour les réunions de suivi du projet OnE pour le conseil de quartier Dupleix ou la transformation du 13 rue de Lourmel. Les conseils de quartier du 15^{ème} disposent, je crois qu'il faut vraiment avoir cela à l'esprit, de nombreux moyens d'expression et d'action. J'invite donc vraiment à lire ou à relire la charte de fonctionnement du conseil de quartier. Ce qui a été mentionné tout à l'heure sur le pouvoir délibératif existe déjà en grande partie puisqu'un article de la charte de fonctionnement précise que les conseils de quartier peuvent voter sur tout projet qui est inscrit à leur ordre du jour. Avec mes collègues adjoints de quartier, nous nous efforçons réellement d'utiliser tous les outils qui nous sont proposés. Par exemple, en 2023-2024, le conseil de quartier Émeriau a initié deux voeux que j'ai pu vous présenter et qui ont été adoptés ici : l'un concernait l'aménagement de la rue Linois qui malheureusement n'a pas été pris en compte de manière assez ironique puisque l'on demande que les conseillers de quartier aient une voix délibérative mais lorsqu'ils en font usage, rien ne suit ; cela est un

peu dommage. Un autre vœu avait été adopté sur la commémoration du centenaire de la rue des Quatre-Frères-Peignot.

Le budget participatif est un autre moyen d'action des conseils de quartier, comme cela a été évoqué, ou du moins qu'ils peuvent saisir. Cette année, les conseils de quartier Dupleix et Émeriau ont déposé cinq projets qui sont directement liés au débat que nous avons eu en réunion préparatoire et en réunion publique. Je prendrai un seul exemple : lorsque nous avons débattu de la réhabilitation de la tour Mirabeau en auditionnant Gecina son propriétaire, l'idée de transformer en square la placette située au pied de cette tour et ainsi de prolonger la coulée verte de Beaugrenelle a émergé. Nous en avons fait un projet avec la présidente du conseil de quartier et certains conseillers de quartier qui sera soumis, nous l'espérons, au suffrage des Parisiens. Nous nous efforçons aussi de faire vivre les conseils de quartier hors les murs, de sortir des écoles élémentaires qui sont le lieu habituel de nos réunions. L'an dernier, le conseil de quartier Dupleix s'est réuni dans l'ancien CIDJ qui accueillait une exposition sur l'olympisme. Le CQ Émeriau s'est, quant à lui, réuni dans le grand amphithéâtre d'un établissement de l'enseignement supérieur au cœur d'un quartier qui est devenu le deuxième pôle universitaire de Paris. Cette même préoccupation conduit à organiser dès que cela est possible des visites de chantier et des marches exploratoires avec les conseillers de quartier. La dernière en date en 2024 était la visite de la tour Cristal en rénovation et aussi du chantier du pavillon Keller qui vient tout juste d'être livré sur le front de Seine.

Je ne parlerai pas des budgets de fonctionnement qui sont systématiquement consacrés à l'organisation des fêtes de quartier, qui connaissent un vif succès mais reposent largement sur l'investissement des présidents et des conseillers de quartier. Comme cela a été évoqué par Monsieur LUINAUD et Monsieur le Maire, la principale difficulté que rencontre la majeure partie des conseils de quartier concerne les budgets d'investissement. Les idées de réalisation ne manquent pas mais leur mise en œuvre se heurte en effet à de nombreux obstacles. Lorsqu'un choix est fait par le conseil de quartier, il est souvent très difficile d'obtenir de la part des services de la Ville qu'il soit étudié ou fasse l'objet d'un devis, y compris lorsque la décision est prise très tôt dans l'année par le conseil de quartier. Je prendrai un seul exemple, celui de l'an dernier : dès le mois de mai, les deux conseils de quartier Dupleix et Émeriau se sont mis d'accord pour consacrer ensemble leurs deux budgets au même projet, c'est-à-dire la mise en place de panneaux d'information sur l'histoire, le patrimoine et la biodiversité de l'île aux Cygnes, investissement utile, pertinent alors que l'île vient d'être en grande partie réhabilitée. Dans la foulée, des devis ont été demandés à la DVD qui se tournait vers la DAC. Ces échanges ne permettaient pas d'obtenir un devis malheureusement et malgré plusieurs relances, le projet est resté au point mort. En novembre, de manière totalement fortuite, au salon des maires, un conseiller de quartier Dupleix rencontrait sur son stand l'entreprise qui réalise les panneaux d'information actuellement installés en différents points de la capitale et tout particulièrement un parcours des peintres qui a été inauguré il y a peu de temps dans le 9^{ème} et dans le 17^{ème}. Nous avons vérifié sur la base de cette information que ce modèle de panneau avait été validé par Karen TAÏEB, Adjointe chargée du patrimoine, ainsi que par les ABF, ce qui était le cas. Le contact a été donc pris directement avec cette entreprise et un devis établi. Tout semblait donc en ordre avant que la DAC n'explique finalement que ce marché public avait expiré depuis peu et qu'aucun autre marché n'ayant été passé, il n'était donc pas possible de réaliser ce projet. Aujourd'hui, nous avons bon espoir de trouver malgré tout une solution mais il aura fallu plus de six mois pour en arriver là pour un investissement d'un montant de quelques milliers d'euros. Lorsque Monsieur le Maire évoquait tout à l'heure des circuits

administratifs surencombrés, il est certain que lorsqu'un conseil de quartier présente un projet à 3 000, 4 000 ou 5 000 €, il est vraiment très difficile de le faire aboutir. De nombreux autres exemples pourraient être donnés même si fort heureusement des projets aboutissent également. En 2023, le conseil de quartier Dupleix a pu transformer une courvette inutilisée de l'école maternelle Fédération en jardin pédagogique. En 2024, le conseil de quartier Émeriau a commandé et fait poser une plaque commémorative aux Quatre-Frères-Peignot à l'occasion des 100 ans de cette rue. Cependant, force est de constater, comme cela a été dit, que cet outil du budget d'investissement est encore sans doute peu adapté. Sans doute faudrait-il le revoir ou associer encore davantage les conseils de quartier à la construction du budget participatif et en particulier à l'instruction et au choix des projets. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SEMELLE, pour toutes ces précisions qui montrent comment tout ceci fonctionne avec difficulté. Merci des efforts que vous fournissez. Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Très rapidement quelques points. D'abord sur les aspects techniques mais importants, vous dire qu'il y a très souvent des réunions préparatoires qui ont lieu le même jour. Si on pouvait éviter cela, ce serait bien pour les élus qui sont dans plusieurs conseils de quartier. Il s'agit d'un détail mais je le souligne. Puis souligner à nouveau que nous n'avons pas eu la communication ni le bilan financier...

Monsieur le Maire : Nous venons de vous l'envoyer à l'instant. Il y a eu un loupé et je m'en excuse.

Monsieur SITBON : Cela arrive et la Ville de Paris parfois en fait et vous le soulignez. Ce n'est pas pour faire un prêté pour un rendu mais juste pour dire que nous lisons attentivement cette communication. Je pense que nous aurons à peu près tout dit aujourd'hui. Peut-être que mon groupe se réserve la possibilité d'apporter une explication supplémentaire au Conseil prochain lors de l'adoption du procès-verbal ou dans un cadre que vous déciderez, Monsieur le Maire. En tout cas, cela arrive. Cependant, effectivement, nous ne l'avons pas lu.

Par ailleurs, plus sur le fond, puisqu'il s'agit d'un débat qui est tout de même passionnant, à savoir comment nous faisons vivre la démocratie dans chaque quartier, chaque arrondissement a, pour le coup, la main là-dessus, donc chaque arrondissement de Paris fait comme il l'entend. Vous savez bien que nous avons poussé depuis longtemps un certain nombre de choses, que depuis très longtemps nous demandions qu'un habitant préside le conseil de quartier, ce qui a finalement été le cas. Sur la question du délibératif, je ne veux pas me faire mal comprendre et je vais donner un ou deux exemples concrets de ce que cela pourrait être. Par exemple, nous nous devons de mettre des Trilib'. Vous savez, les Trilib', c'est ce qui permet de trier, y compris des déchets organiques, qui prend une place de stationnement. Il s'agit d'une obligation légale d'en déployer depuis le 1^{er} janvier. Personne n'a envie d'avoir un Trilib' en bas de chez lui. Ce n'est pas forcément joli. Cela prend éventuellement une place de stationnement mais il faut en déployer, par exemple au moins un par quartier. C'est une chose que nous aurions pu faire que de dire aux conseils de quartier il faut que nous mettions dans le quartier un Trilib' quelque part, que pourrions-nous imaginer comme solution et comment pouvons-nous le décider ensemble. Moi, je ne crois pas au pour ou contre, en fait. Nous pouvons avoir d'autres modes de démocratie que pour ou contre. Parfois, on soumet des choses et on dit pour ou contre, y compris dans les conseils de quartier. Je crois qu'il est plus intéressant d'associer les habitants à la co-

construction des choses en leur disant la loi nous y oblige parce que cela a des bienfaits, parce que cela permet de trier des déchets, parce qu'il s'agit d'une obligation par rapport à l'urgence climatique, où le mettons-nous, comment le mettons-nous, quelles sont les obligations techniques qui nous empêchent de le mettre ici ou de le mettre là ? Nous aurions pu soumettre cette question aux conseils de quartier, comme nous aurions pu soumettre, mais je ne veux pas faire un teaser de notre vœu de tout à l'heure, celle concernant les rues aux écoles ; j'espère que nous pourrons le faire et que vous en serez d'accord sur comment nous faisons pour augmenter le nombre de rues aux écoles dans notre arrondissement, où nous pouvons en mettre, qu'est-ce qui empêche l'école du quartier de l'être ou de ne pas l'être, comment nous choisissons qu'il y a un cœur piéton dans l'arrondissement. Tout cela peut se construire dans les conseils de quartier et je pense que cela ferait venir – je n'en suis pas certain, il faudra en faire la preuve – beaucoup plus d'habitants aux conseils de quartier plutôt que de parler en boucle de la propreté et de la sécurité, qui sont des sujets fort importants mais qui tournent tout de même un peu en rond.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, je ne suis pas en désaccord avec vous sur tout. Moi qui suis vraiment un adepte de la concertation, vu le nombre de conseils que nous avons créés dans le 15^{ème}, et notamment de la revitalisation des conseils de quartier qui étaient moribonds lorsque j'ai été élu maire, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. D'ailleurs, j'ai demandé si les adjoints de quartier pouvaient présenter cette proposition de délibération sur l'emplacement des Trilib' dans les quartiers avec juste une toute petite réserve : c'est que l'on ne peut pas dire en même temps que les conseils de quartier sont maîtres de leurs ordres du jour et leur imposer des ordres du jour. Il y a donc cette petite complication-là. Cependant, vous avez raison. D'ailleurs, c'est ce que j'ai demandé et c'est ce que les adjoints ont essayé de proposer. Peut-être que cela se fera dans un certain nombre de conseils de quartier. Je le souhaite en tout cas. Je passerai la parole à Monsieur PINET qui suit ce dossier. Je rappelle quand même que dans les semaines qui viennent, il y aura l'implantation de 25 bornes pour les déchets alimentaires dans le 15^{ème} en plus des Trilib' qui vont arriver. Ça, c'est sur le fond.

Deuxièmement, franchement, vous ne pouvez pas dire il faut que la démocratie soit plus vivante dans les conseils de quartier et dénier aux conseillers de quartier de vouloir parler des sujets dont ils souhaitent parler, qu'ils considèrent comme les plus importants : propreté, sécurité. Croyez bien que ce n'est pas nous qui proposons cela comme ordre du jour aux conseils de quartier et qu'au contraire nous disons que bien évidemment les problèmes de propreté et de sécurité sont récurrents, très importants, et c'est votre vie quotidienne mais il y a aussi tel ou tel autre sujet. Je parle sous le contrôle des adjoints de quartier, nous avons les plus grandes difficultés à faire parler d'autres sujets. Si, je pense, nous laissons faire les conseils de quartier, ce serait pratiquement à chaque séance qu'ils mettraient à l'ordre du jour les questions de propreté et de sécurité et c'est sûrement parce qu'il y a des questions de propreté et de sécurité qui se posent dans le 15^{ème}. Cela étant, sur le fond, je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez la parole, Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. À l'instar de Madame ROY, je regrette que nous n'ayons pas eu le bilan auparavant parce qu'il était malheureusement difficile de préparer la réponse à cette communication. Nous nous interrogions sur son objet : est-ce que ce serait une redéfinition des conseils ? Est-ce que ce serait le mode de fonctionnement ? Bref, cela était difficile à anticiper, malheureusement. J'adapte donc complètement l'intervention aux échanges que nous venons d'avoir pour

rappeler qu'il s'agit d'un sujet qui revient souvent, sur lequel il y a eu souvent des blocages dans les prises de position au sein de cette assemblée alors que lorsque l'on s'écoute – et c'est, je pense, ce que se dit n'importe qui nous écoutant en ce moment – il y a quand même moyen d'avoir des convergences et des évolutions du mode de fonctionnement de ces conseils et je pense que nous pouvons y arriver très facilement...

Monsieur le Maire : C'est la culture du compromis.

Monsieur BRAGÉ : Oui mais je pense que nous avons beaucoup de choses pour lesquelles nous pourrions facilement y arriver. Je me souviens d'un vœu qui avait justement été défendu par Madame ROY en novembre 2023 sur la façon dont étaient construits les ordres du jour, diffusés, etc. Nous ne sommes pas sur des choses qui changent beaucoup des discussions que nous avons aujourd'hui. Nous sommes tout de même presque deux ans après. Nous pourrions donc avancer, je pense, beaucoup plus sereinement en posant vraiment le sujet. J'inviterais à ce que nous y allions. Il y a des arrondissements, je pense au 14^{ème} et au 10^{ème}, qui connaissent exactement les mêmes contraintes que celles que nous connaissons, dans lesquels les conseils sont plus vivants et avec une grande satisfaction des conseillères et des conseillers qui y siègent. Nous avons, je pense, un travail pour lequel nous pourrions nous mettre autour de la table sérieusement sur la question.

Monsieur le Maire : Bonne idée, qui ne restera pas lettre morte. Monsieur PINET va répondre peut-être sur la question des Trilib'. Je pense qu'il a été chatouillé sur ces Trilib'.

Monsieur PINET : Oui, Monsieur le Maire, parce que j'aimerais tout de même rappeler à cette assemblée et surtout à Monsieur SITBON un petit historique...

Monsieur le Maire : Oui mais dans la joie et la bonne humeur, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Totalement. Totalement. Parce que j'ai l'impression qu'il a oublié des éléments et j'ai même l'impression que finalement avant la fin de ce Conseil, nous aurons totalement répondu à votre vœu à force d'en parler et de donner des réponses. Ce n'est pas pour ou contre les Trilib' ; je suis entièrement d'accord. Et contrairement à ce que vous annoncez systématiquement, nous avons travaillé avec les conseils de quartier sur les Trilib'. Je rappelle l'historique des Trilib'. Sous Colombe BROSSEL, nous avons demandé – et je parle sous le contrôle de mes collègues des conseils de quartier ; il y en a une qui n'est plus là ici, Marion PARISSET, qui pourrait vous le dire – à l'ensemble des conseils de quartier de trouver des emplacements pour les Trilib' puisqu'à l'époque, au lieu d'avoir une liste il était demandé que nous fassions des propositions. J'ai même fait, Monsieur SITBON, une marche exploratoire avec le conseil de quartier Vaugirard et Marion PARISSET et ils avaient fait une proposition d'une implantation sur Clos-Feuquières qui n'a pas été retenue pour des problèmes techniques. Nous avons fait une autre proposition rue Blomet. Si vous allez rue Blomet, il y a un Trilib' derrière le Monoprix de Vaugirard. Vrai ou pas ?

Monsieur le Maire : Vrai !

Monsieur PINET : Ce Trilib', il a été installé après avis du conseil de quartier. J'ai retransmis la dernière liste que nous avons eue à l'ensemble des conseils de quartier. Que vous n'ayez pas l'information ; excusez-moi, je ne vous ai pas appelé pour vous dire nous avons travaillé avec le conseil de quartier. Je le ferai plus précisément sur les prochains, je vous le promets.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur PINET : Vous n'étiez pas à cette marche exploratoire, je suis désolé. Elle avait été convoquée par Marion PARISSET. J'avais le président de l'époque. Nous avons tous des agendas. Rue Frémicourt, vous allez avoir un nouveau Trilib' qui a été effectivement validé par le conseil de quartier. Pourquoi n'en mettons-nous pas plus ? Parce que nous n'avons pas plus de validations des conseils de quartier. Nous les écoutons et nous sommes en train de revoir la nouvelle liste proposée par les services avec les conseils de quartier. Que vous ne soyez pas contents parce qu'il n'y en a pas aussi rapidement que vous le souhaitez, je veux bien l'entendre mais arrêtez de dire que nous faisons obstruction ou que nous ne nous adressons pas aux conseils de quartier, c'est faux, totalement faux. Je vais finir par rechercher tous les mails que j'ai envoyés si je ne les ai pas supprimés mais arrêtez de dire cela car c'est un non-sens. C'est un mensonge total.

Monsieur le Maire : Nous avons bien compris, Monsieur PINET. Merci de ces précisions que finalement peut-être beaucoup d'entre nous ignoraient. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame GIOVANNUCCI.

Madame GIOVANNUCCI : Sur les conseils de quartier, je n'ai rien à rajouter. Je crois que tout a été dit par mes très chers collègues.

Monsieur le Maire : Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur LUINAUD a peut-être quelque chose à rajouter comme rapporteur ou tout a été dit ?

Monsieur LUINAUD : Je crois que l'essentiel a été dit, Monsieur le Maire, par vous ainsi que par mes collègues. Je vais juste peut-être revenir sur deux ou trois points qui ont été soulevés par Madame ROY et nos autres collègues, juste pour rappeler que nous sommes de manière générale, je pense, ouverts à l'évolution du fonctionnement des conseils de quartier, encore faut-il que tout cela se fasse en cohérence générale avec le reste de la politique municipale. Il est vrai que quand Madame ROY parle, par exemple, du mal que certains conseils de quartier ont à comprendre leur utilité, je peux vous dire que lorsque nous organisons du délibératif local, comme nous avons pu le faire rue Carcel ou dans d'autres exemples qui ont été mentionnés par mon collègue, les conseillers de quartier se rendent très vite et très concrètement compte de ce à quoi servent leurs réunions. En revanche, il est vrai – il faut malheureusement le reconnaître – que cela n'est pas du tout le cas lorsqu'on leur impose à plusieurs échéances régulières de parler du PLU et du plan climat et qu'ils ne retrouvent aucune de leurs observations et de leurs contributions dans les cahiers de retour de la concertation qui sont faits. C'est, je crois, là le problème de mesure de l'utilité du délibératif lorsque l'on ne prend pas en compte les retours de la population.

Vous avez parlé aussi des problèmes, Madame ROY, de la fréquentation mais je crois, là aussi, et cela a été rappelé par l'un de mes collègues, qu'il y a des conseils de quartier où la fréquentation est très bonne, d'autres où elle est parfois un peu plus modérée. Cela dépend évidemment des ordres du jour. Mais pour cela, encore faut-il qu'on ne leur impose pas constamment d'organiser des réunions qui soient thématisées parce que l'on a une concertation de la Ville de Paris telle qu'Embellir votre quartier, le PLU, le plan climat, le plan biodiversité. À force de multiplier les plans sur lesquels on impose la concertation des conseils de quartier, on bloque les ordres du jour, ce qui nous empêche aussi de les ouvrir pleinement aux conseils de quartier. Il faut là-dessus être cohérent.